

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE L'AEOI

N° 33 - Mai 2023

L'assainissement en AEOI

Editorial

Bonjour à toutes et tous,

L'actualité dans notre région reste marquée par la poursuite de la guerre civile au Soudan entre les Forces armées du général Al Bourhane et la milice dite « forces de réaction rapide » du général Hemmedti. Depuis le déclenchement de cette guerre le 15 avril, on ne voit aucune perspective, au moins à court terme, d'apaisement et encore moins de fin. Les cessez-le-feu non respectés se succèdent, tandis que le bilan humain s'alourdit. Quel que soit le vainqueur sur le champ de bataille, il y aura un perdant : le Soudan.

Sur un plan macroéconomique, trois pays de notre région vont bénéficier d'un nouveau programme FMI : les Seychelles, qui feront par ailleurs leur entrée dans le club encore réduit des bénéficiaires de cette nouvelle facilité du FMI, le *Resilient and Sustainability Trust (RST)*, destinée à soutenir les besoins de financement pour combattre les conséquences du changement climatique (le Rwanda dans notre région avait été le premier pays d'Afrique subsaharienne à en bénéficier en décembre 2022) ; les Comores qui ne peut plus faire face aux déséquilibres de sa balance des paiements ; et le Burundi, qui fait son retour au FMI après près de 15 ans. Quant au Kenya, après avoir obtenu l'adoption d'une aide budgétaire massive de 1 Md USD de la Banque mondiale, il devrait prochainement recevoir une tranche supplémentaire de son programme FMI, augmentée d'un accès au fameux RST, pour l'aider à faire face à ses besoins massifs de financements, notamment pour satisfaire à ses obligations vis-à-vis du service de la dette qui absorbe une grande partie de ses ressources, réduisant ses marges. Une bouffée d'oxygène bienvenue pour le Kenya qui poursuit sa politique de consolidation fiscale.

Notre lettre mensuelle est consacrée à l'assainissement. De manière générale, nos pays ont faiblement accès aux services d'assainissement, malgré quelques progrès notables. La situation est inégalitaire entre les pays selon leurs niveaux de développement entre ceux qui y ont un accès universel (Seychelles et Maurice) et ceux où l'accès est le plus faible (Ethiopie, 8,9 % ; Erythrée, 11,9 % ; Madagascar, 12,3 % ou Soudan du sud, 15,5 %). A ces inégalités entre pays s'ajoutent de fortes disparités entre zones urbaines et rurales. Or l'accès à l'assainissement a de fortes conséquences en matière de santé publique. Si l'assainissement est régulièrement élevé au rang de priorité nationale (Rwanda, Kenya, Ethiopie ou Djibouti qui affichent des objectifs de 100 % d'accès à moyen terme), force est de constater que ces priorités se traduisent rarement au niveau budgétaire, dans des pays où les contraintes financières restent lourdes. Les PPP sont souvent avancés comme la solution miracle, mais du miracle à la réalité, on est loin de la concrétisation. Pourtant les bailleurs se mobilisent, notamment l'AFD ou même Trésor pour la France (cf : étude sur un quartier de Kigali au Rwanda financée sur un FASEP de la direction générale du Trésor, projet de Mwanza en Tanzanie financé par l'AFD), mais les besoins restent immenses.

Merci aux services économiques d'Addis-Abeba, Dar es Salaam, Kampala, Tananarive et aux VIA de Kigali et Port-Louis, ainsi qu'au pôle développement durable du SER de Nairobi pour son travail de synthèse, avec une pensée pour nos collègues du SE de Khartoum, évacués.

Bonne lecture.

Jérôme BACONIN
Chef du Service économique régional

Sommaire

Note méthodologique et glossaire des termes	3
Perspectives régionales.....	6
L'assainissement en AEOI	
Le graphique du mois.....	9
Taux d'accès aux services basiques d'assainissement en AEOI	
Communauté d'Afrique de l'Est.....	10
Burundi – Un secteur prioritaire pour le gouvernement mais fortement dépendant des donateurs externes	
Kenya – De faibles progrès dans l'accès à l'assainissement faute de financements adéquats	
Ouganda – L'assainissement en Ouganda, un secteur à développer	
Rwanda – Des progrès importants depuis 10 ans faisant du Rwanda un bon élève dans la région, qui reste toutefois marqué par un manque d'infrastructure	
Soudan du Sud – Des structures d'assainissement sous-développées, reflet de la crise multidimensionnelle qui affecte le pays	
Tanzanie – Faibles progrès dans l'accès à l'assainissement en raison des lacunes du système et des déficits de financement	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Corne de l'Afrique	26
Djibouti – Un secteur prioritaire porteur pour l'offre française	
Erythrée – Un secteur peu prioritaire pour le gouvernement et fortement dépendant des approches communautaires	
Ethiopie – Des progrès insuffisants dans l'accès à l'assainissement, faute de financements adéquats	
Somalie – Un secteur particulièrement dépendant de l'action des bailleurs et des ONG	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Océan Indien	36
Comores – En dépit des ambitions, le secteur de l'assainissement reste confronté à des défis d'envergure	
Madagascar – Un accès limité aux services d'assainissement mais de nombreux projets en cours de développement	
Maurice – Un système d'assainissement généralisé mais en manque d'investissements	
Seychelles – Des projets en cours pour répondre aux besoins en assainissement collectif et à une pression touristique constante	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Contacts.....	39

Note méthodologique et glossaire des termes

Par le SER de Nairobi

Préambule et méthodologie

Cette lettre intitulée « L’assainissement en AEOI » a pour ambition – au niveau régional et pour chacun des 15 pays de la zone Afrique de L’Est et Océan Indien – d’établir un état des lieux de l’accès aux services d’assainissement, de présenter l’organisation institutionnelle et règlementaire du secteur ainsi que les ambitions politiques des pays. Les projets nationaux, notamment financés par les bailleurs, ainsi que les opportunités pour les entreprises françaises seront également discutés. Compte tenu du contexte actuel au Soudan, il n’y aura pas de note dédiée dans cette lettre mensuelle.

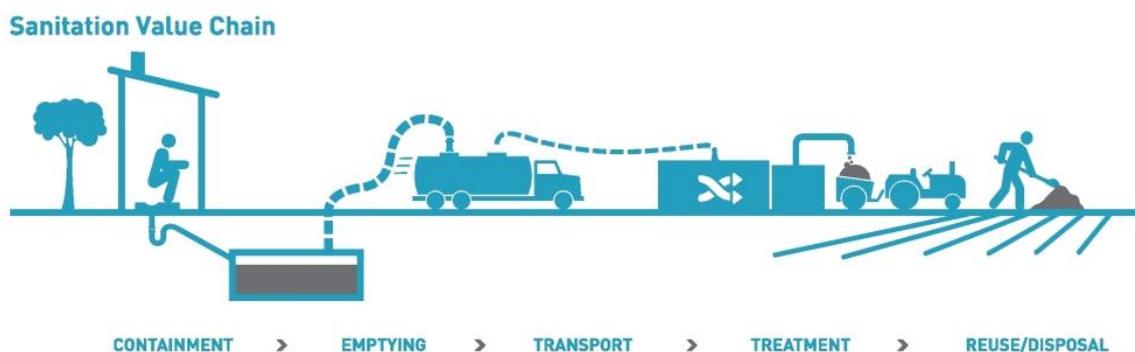
Glossaire des termes

Assainissement (ou services d’assainissement) : gestion des eaux usées ou boues de vidange provenant des installations utilisées par les individus, par le biais de leur vidange et de leur transport en vue d’un traitement, d’une évacuation ou d’une réutilisation éventuelle.

Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) : L’ATPC est une approche intégrée permettant la réalisation de la Fin de la Défécation à l’Air Libre (FDAL) et le maintien de cet état. L’ATPC consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d’assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à atteindre l’état FDAL.

Boues de vidange (ou boues fécales) : mélange d’excréments humains et d’eau stocké dans les systèmes décentralisés (fosses septiques, latrines à fosse).

Chaine de valeur de l’assainissement : comprend les étapes de collecte, vidange, transport, traitement et élimination/réutilisation.



Eaux usées : eaux polluées par un usage humain, transportées par un système d’égouts aux stations de traitement ou traitées localement.

Equivalent-habitant (EH) : unité de mesure permettant d’évaluer la capacité d’une station d’épuration, se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Installations sanitaires améliorées : conçues pour séparer de manière hygiénique les excréments du contact humain. Elles comprennent : les toilettes à chasse d’eau/chasse d’eau raccordées à des systèmes d’égouts, des fosses septiques ou des latrines à fosse ; les latrines à fosse avec dalles (y compris les latrines à fosse ventilée), et les toilettes à compostage. Ce niveau de service rend compte uniquement de l’installation de collecte et non pas du traitement final des effluents.

Niveaux de services d'assainissement :

	Services sécurisés	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont éliminés en toute sécurité sur place ou enlevés et traités hors site.
	Services basiques	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages.
	Services limités	Utilisation d'installations améliorées partagées par deux ménages ou plus.
	Non-amélioré	Utilisation de latrines à fosse sans dalle ni plate-forme, de latrines suspendues ou de latrines à seau.
	Défécation à l'air libre	Élimination des matières fécales humaines dans les champs, les forêts, les buissons, les plans d'eau, les plages et autres espaces ouverts ou avec les déchets solides.

Traitements successifs dans les stations d'épuration : plusieurs traitements peuvent être effectués pour traiter les eaux usées. Il existe habituellement un arbitrage à faire entre coûts des infrastructures (et des opérations), foncier nécessaire (si solutions de traitement largement biologiques/basées sur la nature notamment) et niveau de qualité final de l'eau rejetée.

- **Traitement primaire** : traitement physico-chimique pour séparer les matières insolubles.
- **Traitement secondaire** : traitement biologique pour l'élimination des matières organiques biodégradables.
- **Traitement tertiaire** : effectué avec divers moyens (javel, chlore, lampes à UV) et destiné à désinfecter l'eau avant le rejet dans le milieu naturel.

Acronymes et abréviations

AEOI	Afrique de l'Est et Océan Indien
AFD	Agence Française de Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
EH	Equivalent-habitants
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
hab	Habitant
j	Jour
JICA	Japanese International Cooperation Agency
KES	Shilling kényan
M	million
Mds	Milliards
MEUR	Million d'euros
Mt	Million de tonnes, soit 10^9 kg
MUSD	Million de dollars américains
pdp	point de pourcentage
PPP	partenariat public-privé
t	tonnes soit 10^3 kg
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain
WASH	Water Sanitation Hygiene

Perspectives régionales Par le SER de Nairobi

L'assainissement en AEOI

L'accès à l'assainissement s'améliore en AEOI depuis les années 2000, mais reste faible. En 2020, seul 24,7 % de la population de la région avait accès à des services basiques d'assainissement. Si les gouvernements défendent des objectifs d'accès universel ambitieux, les budgets alloués au secteur sont faibles. Malgré le soutien des bailleurs, le secteur reste sous financé et en recherche d'un modèle institutionnel et économique efficace. Les opportunités pour le secteur privé français existent, concentrées essentiellement sur les activités de consultance ou la réalisation d'ouvrages à haute technicité.

Un accès aux services basiques d'assainissement en augmentation, mais qui reste faible

L'accès à des services basiques d'assainissement dans la région AEOI a connu une amélioration - bien qu'étant toujours relativement faible – au cours des 20 dernières années. Le taux d'accès est passé de 15,3 % de la population d'AEOI en 2000 à 24,7 % en 2020. Sur la même période, le recours à la défécation à l'air libre a été considérablement réduit sous l'impulsion de politiques nationales ambitieuses, passant de 40,4 % de la population en 2000 à 16,6 % en 2020, soit toujours près de 66 millions de personnes. Deux pays se démarquent par un accès universel à des services basiques d'assainissement : les Seychelles et Maurice. Tandis que les taux d'accès les plus faibles sont à noter en Ethiopie (8,9 %), en Erythrée (11,9 %), à Madagascar (12,3 %) et au Soudan du Sud (15,5 %). Si les disparités entre pays sont importantes, elles sont particulièrement notables entre les zones rurales et urbaines dans l'ensemble des pays de la région. A titre d'illustration, en Tanzanie le taux d'accès à des services basiques s'élève en zone urbaine et rurale à respectivement à 47,3 % et 23,3 %.

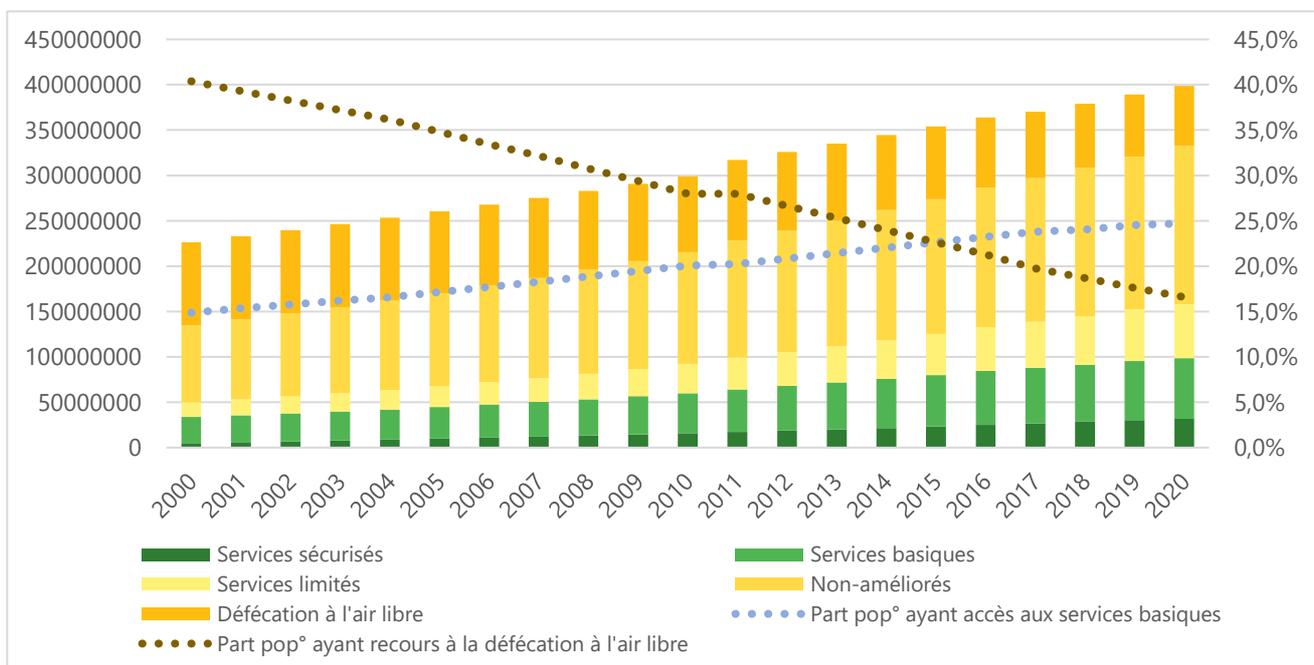


Figure 1 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Le manque d'accès à des services d'assainissement est à l'origine d'importantes conséquences en matière de santé publique. Dans certains pays de la région, le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène reste élevé (*Figure 2*), notamment en Somalie (86,6 pour 100 000 hab), au Burundi (65,4) ou au Soudan du Sud (63,3). En outre, sont à relever des conséquences sur l'environnement, par le rejet des eaux non-traitées qui peuvent contaminer les sources d'eau ouvertes ou réserves d'eau souterraines. Ces dégradations environnementales et sanitaires peuvent également générer des impacts économiques non-négligeables. La dégradation des sources d'eau douce en Ouganda menace le secteur de la pêche du pays, qui représente la 3^{ème} source de devises et emploie directement ou indirectement 5,3 millions de personnes. Le coût de l'inaction en matière d'assainissement peut ainsi s'avérer particulièrement élevé : il avait par exemple été estimé à 177 MUSD en Ouganda.

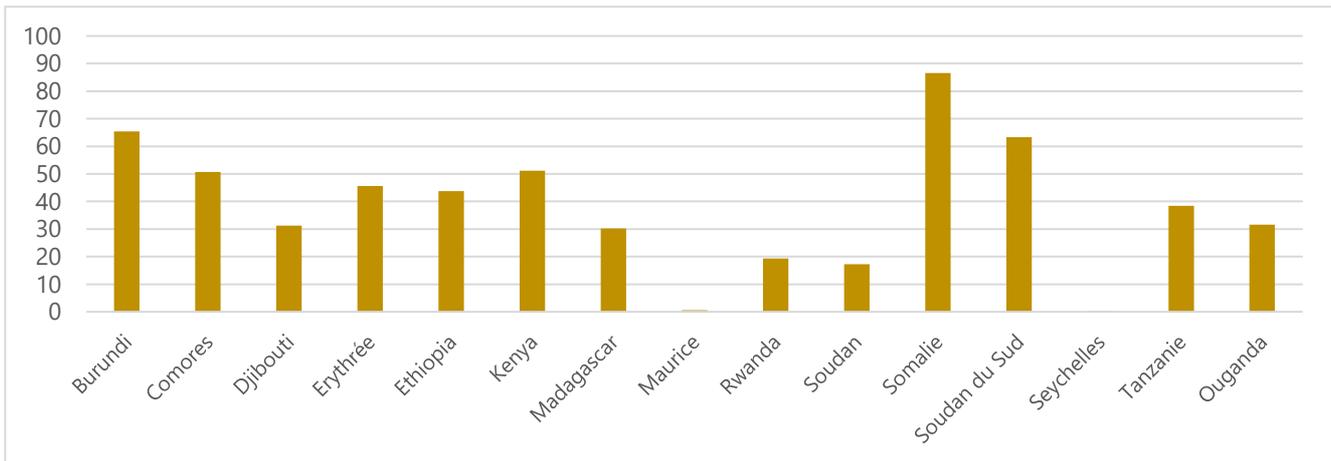


Figure 2 : Taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène (pour 100 000 habitants) en 2016 (Banque mondiale)

Une priorité politique non matérialisée dans les budgets et investissements

A l'exception des îles de l'Océan Indien ayant déjà atteint l'accès universel à des services basiques d'assainissement (Seychelles, Maurice), **de nombreux pays défendent cet objectif à moyen terme** : 2024 pour le Rwanda, 2030 pour le Kenya ou l'Éthiopie ou encore 2035 pour Djibouti. Des efforts particuliers ont été concentrés sur l'éradication du recours à la défécation à l'air libre, avec des objectifs ambitieux au Burundi, au Kenya ou en Somalie. Des initiatives poussées au niveau national, via une approche communautaire forte ont été mises en œuvre dans plusieurs pays (Érythré, Burundi) pour favoriser l'accès aux services d'assainissement.

En dépit des ambitions affichées par une majorité de gouvernements de la région, le secteur de l'assainissement demeure sous-financé. Les budgets nationaux dédiés sont faibles, et insuffisants pour couvrir les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs voir pour simplement répondre à la croissance démographique à taux d'accès constant. Dans l'ensemble de la région, les réalisations en matière d'assainissement ont été inférieures aux objectifs, car les arbitrages financiers (rendus en cas de difficulté budgétaire) se font le plus souvent en faveur de l'accès à l'eau potable au détriment de la composante assainissement des projets. La gouvernance du secteur est par ailleurs compliquée par son degré de fragmentation, au niveau national entre les ministères en charge de l'eau et de la santé, ou avec les autorités locales.

Pour faire face au défi du financement des infrastructures dans le secteur, **plusieurs gouvernements souhaitent développer les Partenariats Public – Privé (PPP)**, à l'instar du Kenya, de la Tanzanie ou du Burundi. Aucun projet n'a cependant vu le jour faute de cadre réglementaire adapté et d'un modèle de financement et de garanties suffisamment attractif pour les investisseurs, le secteur étant structurellement non-rentable. A minima, le secteur privé peut apporter une expertise sur le segment de l'opération des stations de traitements en incluant une période d'opération dans les contrats de construction, permettant ainsi d'optimiser l'ensemble du projet. Ainsi, en avril 2023, l'Autorité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de Dar es Salam (DAWASA) a attribué à *Metito*, société de gestion de l'eau basée à Dubaï, le contrat de conception, de

construction et d'exploitation (DBO) d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 6 000 m³/j à Dar es Salaam.

Une implication des bailleurs essentielle pour le financement du secteur

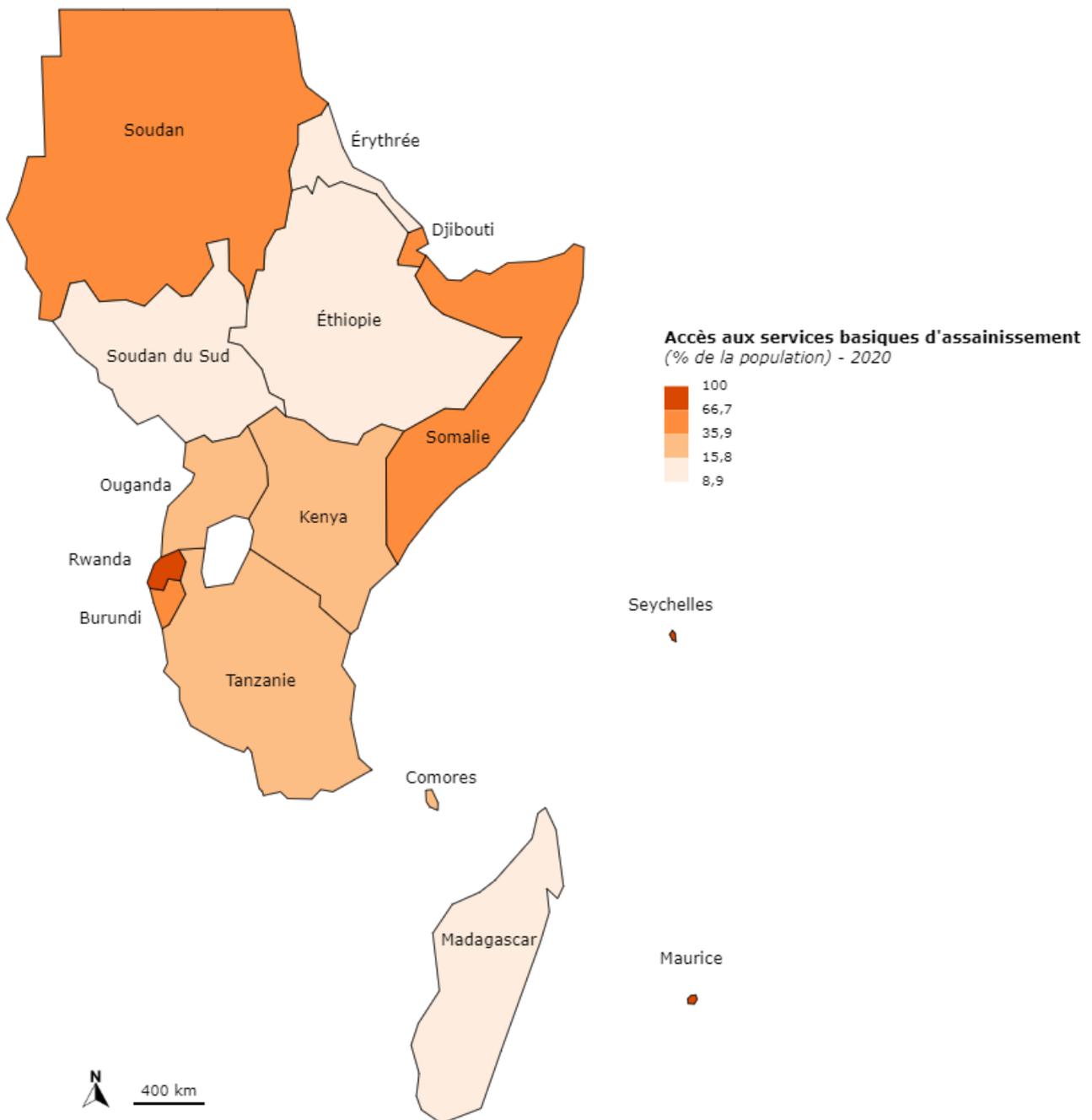
Dans ce contexte de financement public insuffisant, les bailleurs sont des acteurs essentiels au développement du secteur et au renforcement de l'accès aux services d'assainissement. La composante assainissement étant de plus en plus régulièrement intégré aux projets dans le secteur de l'eau, dans une approche intégrée de protection des ressources en eau et de développement urbain durable. Plusieurs bailleurs actifs dans le financement des infrastructures d'assainissement : USAID, BEI, KfW. L'UNICEF – active entre autres en Somalie, Sud-Soudan et Burundi – joue un rôle prépondérant dans la construction d'infrastructures de base et l'appui aux initiatives communautaires, en zones rurales notamment. Une **approche coordonnée entre assainissement et drainage des eaux pluviales** (*storm water*) est également favorisée par plusieurs bailleurs dans les villes les plus sujettes à des pluies importantes et soudaines (Kigali, Antananarivo notamment), cette approche permet de mieux dimensionner les systèmes d'assainissement, de limiter les rejets d'eaux pollués dans l'environnement et d'apporter plus de résilience aux habitations et infrastructures de transport.

En outre, la France est un bailleur important et soutient le développement du secteur. S'agissant de l'Agence française de développement (AFD), cette dernière est engagée dans la lutte contre la pollution du lac Victoria : elle a alloué plus de 950 MEUR dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement entre 2011 et 2021 en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie. Elle est également active dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie) et dans l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles). Le Trésor français contribue également au financement de projets liés au secteur. Au Rwanda par exemple, un projet est financé par la facilité FASEP pour une étude de faisabilité et de design du système d'assainissement du district de Kicukiro. A Madagascar, un projet de démonstrateur reposant sur un système végétalisé innovant d'assainissement des eaux usées, porté par Artelia et l'entreprise *Ecobird* a également été financé par un FASEP.

Les opportunités pour les entreprises françaises restent essentiellement restreintes à certains segments et sont particulièrement dépendantes des projets des bailleurs, malgré l'expertise française disponible. Le secteur des études et de la consultance semble le plus porteur, avec une présence de plusieurs bureaux d'études disposant d'une expertise (BRLi, Urbacconsulting, Hydroconseil, Setec, Egis, Biotope, Seureca). Les entreprises françaises peuvent également se positionner sur des ouvrages qui requièrent un degré de technicité (stations de traitement avec fortes composantes technologiques, notamment si inclusion de composantes d'opération), tandis que les marchés de construction, de pose de canalisations ou de fourniture de composantes à faible valeur ajoutée seront habituellement moins favorables car les entreprises chinoises sont très présentes et compétitives sur ce segment, en particulier en Afrique de l'Est. A noter toutefois que les entreprises de génie civil Colas et Sogea-Satom sont actives à Madagascar.

Le graphique du mois

Accès à l'assainissement en AEOI (2020)



Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi Par le SER de Nairobi



Un secteur prioritaire pour le gouvernement mais fortement dépendant des donateurs externes

Le Burundi dispose d'un taux d'accès à l'assainissement relativement élevé par rapport aux pays de la région AEOI (45,7 %), avec des disparités urbaines-rurales pour l'accès aux services de base peu marquées. L'assainissement au Burundi est un enjeu identifié par le gouvernement dans le Plan National de développement (2018-2027) mais il reste sous-financé (7,5 MUSD de budget en 2020). L'action des bailleurs permet de pallier partiellement le manque de financement gouvernemental.

Une gestion des eaux usées qui a des conséquences sur l'environnement et la santé malgré un service d'assainissement relativement accessible

L'accès à des services d'assainissements de base au Burundi est encore loin d'être atteint face à une population en croissance rapide (3 % par an en moyenne depuis 2015 ans). En 2020, 45,7 % de la population a accès à des services basiques d'assainissement. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu rural (46,4 %) qu'en zone urbaine (41,2 %) (Figure 3). Néanmoins, la part de la population rurale ayant accès à des services non améliorés et la défécation à l'air libre (46,2 %) est beaucoup plus élevée que la population urbaine (12,4 %). A l'échelle nationale, le taux, relativement élevé pour la région, n'a pas beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies (Figure 4).

Les infrastructures inadéquates, de mauvaise qualité et peu entretenues, entraînent la prolifération de maladies et la pollution de l'environnement. Les systèmes d'égouts étant peu développés au niveau national (0,3 % des ménages connectés), quand elles sont traitées, les eaux usées et boues des fosses septiques sont acheminées par camion vers des stations d'épuration. En 2016, **le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène s'élevait à 65,4 pour 100 000 habitants¹**, le deuxième plus élevé de la région, après la Somalie². Les infrastructures de traitement des eaux usées défectueuses contribuent notamment à la pollution du lac Tanganyika. Avant sa réhabilitation, **la station d'épuration de Buterere, l'unique à Bujumbura, au fonctionnement défectueux (bassins anaérobies peu fonctionnels), entraînaient par exemple le rejet des eaux restant polluées dans le lac.**

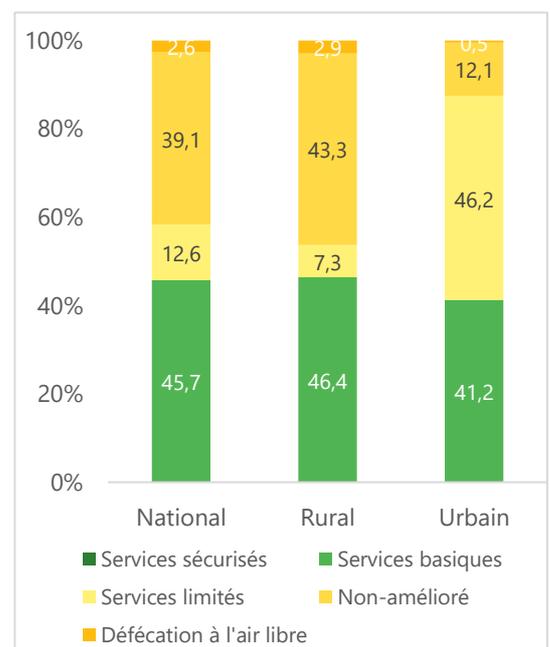


Figure 3 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

Des besoins en matière de coordination institutionnelle et en financements importants

La compétence du secteur de l'eau et de l'assainissement est partagée entre quatre ministères³ au Burundi et l'agence publique REGIDESO, dont la coordination est assurée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines. Cette situation tend à créer des difficultés de suivi et de programmation budgétaire. Le gouvernement burundais, au travers de sa stratégie nationale de développement Vision Burundi 2025 et de son Plan national de développement 2018 – 2027, affiche de hautes ambitions vis-à-vis de l'accès aux services d'eau et d'assainissement. **Le pays vise à éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2025 (2,6 % en 2020),**

¹ Données Banque Mondiale

² World Development Indicators

³ Min. de l'hydraulique, de l'Energie et des mines ; Min. de la Santé publique et de la lutte contre le Sida ; Min. de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et Min. des infrastructures, de l'équipement et des logements sociaux

ainsi qu'assurer accès à un assainissement de base de 90 % en milieu urbain et 80 % en milieu rural d'ici 2030⁴.

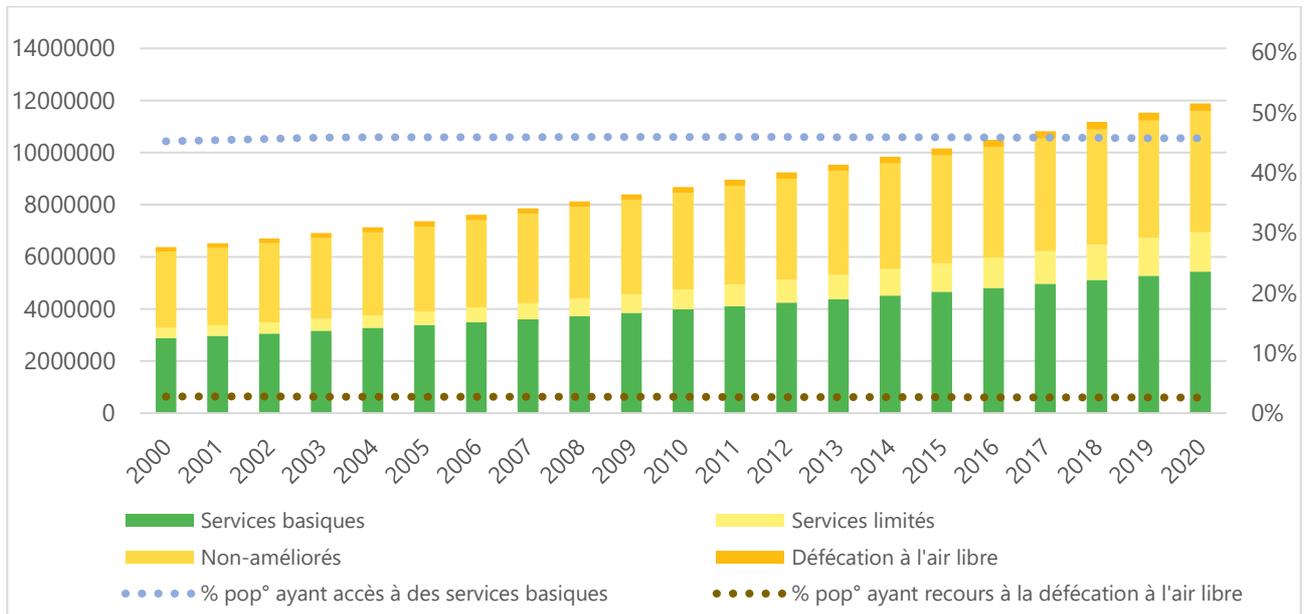


Figure 4 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Le Plan National de Développement (2018-2027) a identifié les besoins principaux auxquels fait face le secteur de l'assainissement : i) la mobilisation des investissements dans les infrastructures de base ; ii) l'amélioration de la gestion de ces infrastructures ; iii) du personnel qualifié et en nombre suffisant ; iv) le développement d'un cadre légal et institutionnel pour la gestion des infrastructures d'assainissement et leur adéquation et v) le changement de comportement de la population en matière d'assainissement et d'hygiène. Le Plan prévoit également la mise en œuvre de projets : l'extension, la réhabilitation et la mise en valeur du réseau eaux usées de la ville de Bujumbura ou encore l'aménagement des réseaux d'assainissement dans les villes et centres à vocation urbaine.

Bien qu'ayant connu une augmentation importante entre FY20/21 et FY21/22 (+ 142,2 %), le budget dédié à l'eau et à l'assainissement sur l'année fiscale 2022/23 – qui s'est élevé à 17,9 MUSD (soit 1,7 % du budget total contre 0,94 % sur FY20/21) – reste largement insuffisant. Ce budget est concentré sur les investissements (94,2 %), particulièrement dans la construction d'infrastructures hydrauliques et de latrines. **Pour faire face au défi du financement des infrastructures, le gouvernement burundais souhaite développer les Partenariats Public – Privé (PPP).** Dans cet objectif, fixé par le Plan National d'Assainissement, la réglementation des PPP a été revue en 2015, mais aucun projet ne s'est concrétisé.

En 2019/2020, 61 % des sources de financement du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement provenait de ressources externes⁵, en grande partie sur dons. En 2019, l'UE a par exemple financé, à hauteur de 6,9 MEUR, le projet *Lake Tanganyika Water (LATAWA)* mis en œuvre par Enabel, qui incluait notamment la réhabilitation de la station d'épuration de Buterere. L'UNICEF soutient également le ministère de la santé dans la prévention des épidémies liés à la gestion des eaux usées et accompagne le gouvernement dans la diffusion de l'approche d'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)

⁴ Burundi National Sanitation Policy and Operational Strategy for Burundi Vision 2025

⁵ UNICEF (2022) *Analyse Budgétaire eau, hygiène et assainissement*

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya Par le SER de Nairobi



De faibles progrès dans l'accès à l'assainissement faute de financements adéquats

Reconnu comme un droit de la Constitution kenyane de 2010, l'accès universel à l'assainissement est un objectif majeur des autorités. Malgré le soutien des bailleurs, le secteur reste encore sous financé et en recherche d'un modèle institutionnel et économique efficace. Bien qu'une légère augmentation de l'accès à l'assainissement ait été observée au niveau national, le taux de progression est inférieur à la trajectoire nécessaire pour atteindre les objectifs d'accès universel fixés par le gouvernement.

L'accès à des services d'assainissement améliorés a très peu progressé, contraint par des infrastructures inadéquates et vieillissantes

L'accès à l'assainissement au Kenya est un droit fondamental garanti par la constitution qui est encore loin d'être atteint.

En 2020, le Kenya affichait un taux d'accès à des services basiques d'assainissement de 32,6 % au niveau national, avec un taux légèrement plus élevé en zone urbaine (36 %) qu'en zone rurale (31 %) (Figure 5). Si le taux d'accès n'a pas connu de forte progression depuis 2010 (31,8 %), le nombre de personnes bénéficiant de services basiques d'assainissement a augmenté (+ 4,2 millions de personnes), suivant la croissance démographique (Figure 6). L'accès à des facilités d'assainissement non améliorées (ou recours à la défécation à l'air libre) s'est toutefois légèrement réduit entre 2010 et 2020 passant de 47,4 % de la population à 41,8 %.

Les infrastructures existantes sont vieillissantes et insuffisantes face à la croissance démographique et la demande qui ne cesse de croître.

Malgré les 24 stations de traitement des eaux usées existantes à Nairobi, leur qualité de traitement reste très faible malgré des débits d'entrée inférieurs à leur capacité. Près de 55 % des foyers de la capitale sont connectés au réseau d'égouts⁶, tandis qu'au niveau national ce taux est de seulement 5,6 %. En zones rurales, la population utilise essentiellement des latrines améliorées (46,9 %), ou des installations non améliorées (40,9 %), la gestion des boues de vidange (collecte, transport, traitement et réutilisation) reste limitée.

Ce manque d'infrastructures en matière d'assainissement a un impact sanitaire direct sur la population, et un coût économique.

Un kényan sur deux qui se rend à l'hôpital en raison de « maladies évitables » souffre de maladies liées à l'eau et à l'assainissement. On estime que plus de 6 600 enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies diarrhéiques, dont 80 % sont imputables au manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène⁷. En 2012, le manque d'accès à des services d'assainissement coûtait en moyenne 27 Mds KES par an au pays (soit 0,9 % du PIB de l'époque) pour ses conséquences sanitaires et de productivité⁸. L'inadéquation des réglementations et leur application pour la gestion de ces déchets entraîne également des risques pour l'environnement et la santé (contamination des plans d'eau).

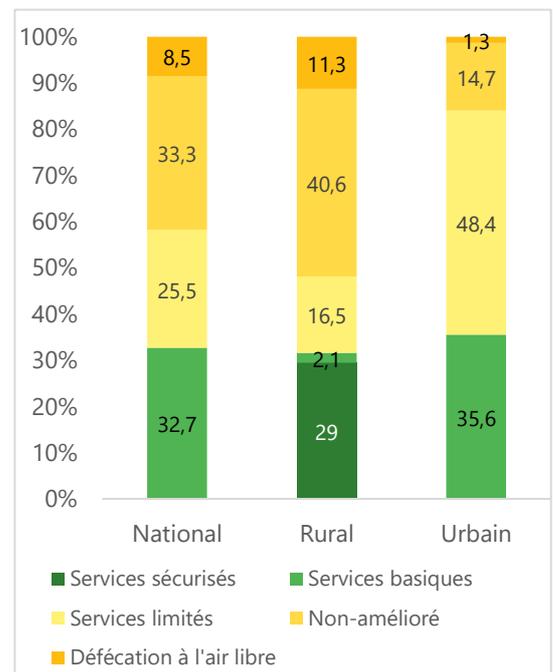


Figure 5 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

⁶ Ministry of Water, Sanitation and Irrigation (2023) *The Kenya National Water and Sanitation Investment and Financing Plan 2022 – 2030*

⁷ UNICEF (2020) *Levels & Trends in Child Mortality Report*

⁸ Water and Sanitation Program (2012) *Economic impacts of poor sanitation in Africa – Kenya*. [Economic Impacts of Poor Sanitation in Africa: Kenya \(zaragoza.es\)](https://www.zaragoza.es)

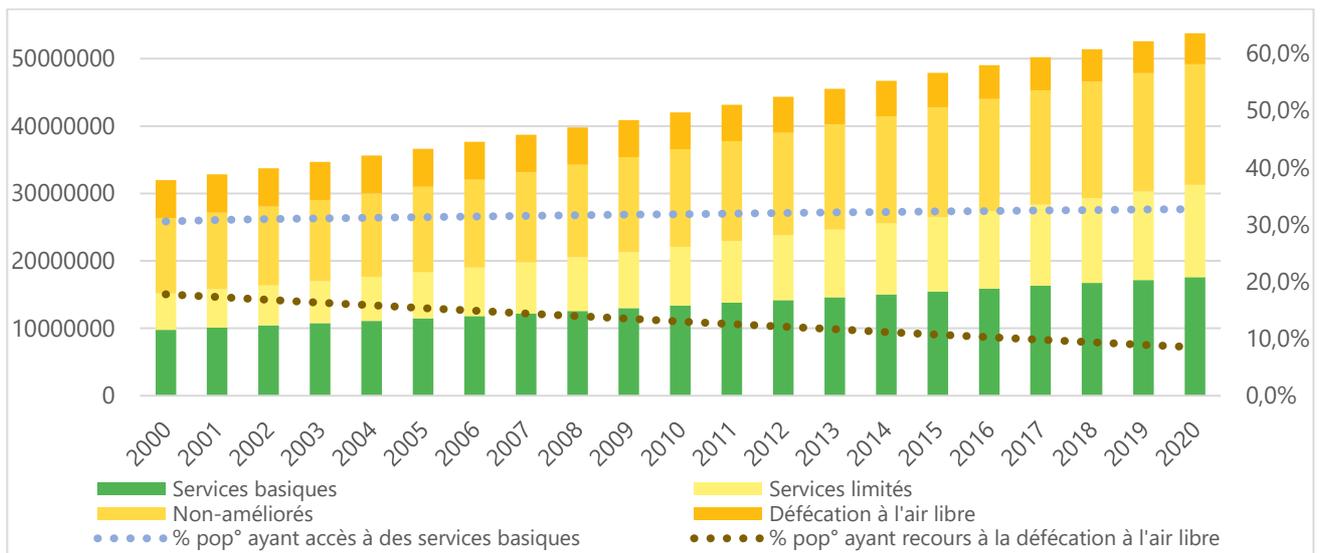


Figure 6 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Une organisation institutionnelle et financière fragile et qui rendent la gestion de l'assainissement peu efficace

Le secteur a fait l'objet de nombreuses réformes récentes **en lien notamment avec la décentralisation progressive de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement au niveau des gouvernements de comtés à partir de 2010**. En 2016, le gouvernement kenyan a promulgué le *Water Act 2016*, qui accorde aux gouvernements des 47 comtés la mission de fourniture des services en eau et en assainissement, ainsi que celle du développement des usines de traitement des eaux usées. La formulation de la politique et de la réglementation du secteur reste sous la responsabilité du gouvernement national. La compétence assainissement est partagée avec le Ministère de la Santé, en charge de mettre en place les politiques de santé publique, d'hygiène et de prévention des maladies liées au secteur de l'eau. Le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement s'avère fragmenté, limitant l'efficacité des services proposés.

Le Kenya a pour objectif l'accès universel à l'assainissement dès 2030 (Plan Vision 2030).

En matière de politiques, plusieurs documents structurent l'action du Kenya dans le secteur (Figure 7). La *National Sanitation Management Policy*, qui doit guider la mise en œuvre de projets, est en cours d'approbation. Le département d'Etat pour l'eau et l'assainissement a publié un plan d'investissement (2022-2030) en février 2023 souhaite également le déploiement de plans d'investissements dans le secteur à l'échelle nationale et des comtés.

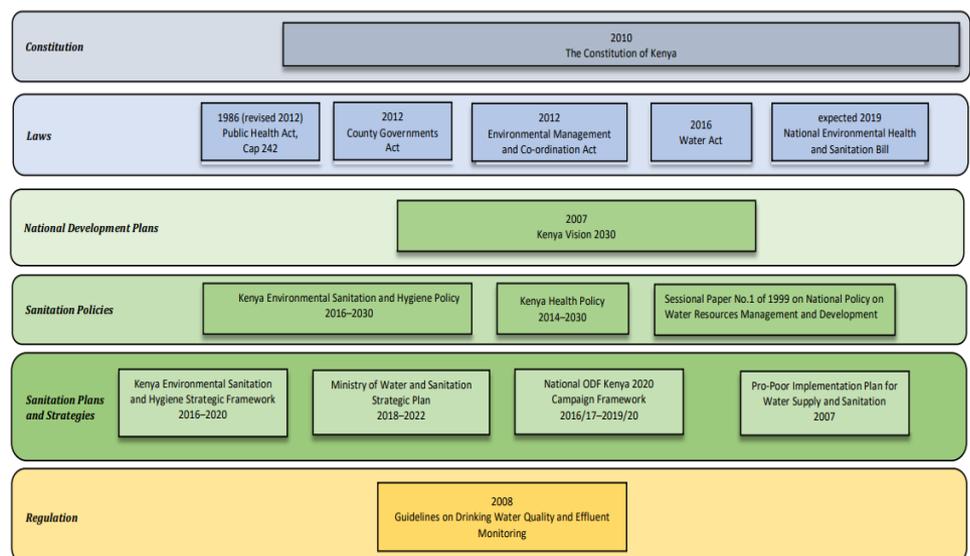


Figure 7 : Cadre institutionnel et politiques d'assainissement (Organisation Mondiale de la Santé)

L'atteinte de ces objectifs est particulièrement contrainte par le manque de financement dans le secteur de l'assainissement, qui est structurellement non rentable. Le gouvernement kenyan a alloué 83,9 Mds KES (près de 570 MEUR) sur l'année fiscale 2022-2023 afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, dont 45,7 Mds KES pour le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement. Afin d'atteindre un

taux de 100 % d'accès à des services d'assainissement basiques au niveau national et 40 % de connexion au réseau d'égout en zone urbaine (20,2 % en 2020) à horizon 2030, le gouvernement prévoit une allocation budgétaire de 213 Mds KES (1,4 Md EUR), portant le gap de financement à 366 Mds KES (2,5 Mds USD).

Le secteur n'est toutefois pas rentable économiquement sans subventions publiques puisque les tarifs actuels (prélèvements sur l'eau) peinent même à couvrir les coûts opérationnels des fournisseurs d'eau et assainissement (WSP). La loi de 2016 prévoit désormais que l'autorité nationale de régulation du secteur de l'eau (WASREB) encadre et approuve les tarifs mis en œuvre par les WSP. De ce fait, **le secteur privé intervient, encore marginalement au niveau du traitement et de la réutilisation des eaux usées.** Le gouvernement tente de promouvoir l'implication du secteur privé, et souhaite mettre en place un cadre adapté pour le développement de PPP notamment, tout en assainissant les finances du secteur, contraintes par un héritage de dettes de 1,8 Mds USD. Le ministère souhaite par exemple introduire de nouveaux prélèvements (*sanitation levy*) pour améliorer la rentabilité intrinsèque du secteur.

Un secteur soutenu par les bailleurs de fonds internationaux mais qui peine à attirer les acteurs privés du fait de son manque de rentabilité structurelle

Les **bailleurs sont de plus en plus actifs dans le secteur, et intègrent plus systématiquement une composante assainissement dans les projets d'approvisionnement en eau**, avec notamment l'agence danoise de développement international (Danida⁹), la BAD¹⁰, et la KfW¹¹. L'AFD a engagé près de 350 MEUR ces dix dernières années pour des projets d'eau et d'assainissement à Kisumu, Nairobi et Mombasa afin d'améliorer l'accès à l'eau et développer le service d'assainissement dans le pays. En novembre 2022, deux bio-centres, incluant des installations sanitaires dont les déchets organiques sont utilisés pour la fabrication de biogaz ont été inaugurés à Kibera dans le cadre du projet de Distribution d'eau et assainissement à Nairobi de l'AFD. USAID est également très active dans le secteur, avec une annonce, en mars 2023, de plus de 100 MUSD pour de nouveaux projets dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. USAID finance par ailleurs, avec la JICA, la *Kenya Sanitation Alliance* menée par le gouvernement kenyan pour éliminer les pratiques de défécation en plein air dans 15 comtés prioritaires dès 2025.

Quelques entreprises privées sont actives dans le secteur et travaillent en partenariat avec les comtés pour développer l'accès à l'assainissement au niveau local. L'entreprise locale *Sanivation* développe des activités de construction d'infrastructures (stations d'épuration) et de fourniture de services d'assainissement. Présente à Naivasha sur un projet d'usine de valorisation énergétique des boues fécales (via des briquettes), elle a également développé un plan d'assainissement pour la ville de Malindi, et la réalisation du design détaillé d'une station de traitement qui a permis l'allocation d'un financement de la Banque Mondiale (700 MKES). Quant à l'entreprise *Sanergy*, elle s'appuie sur un modèle d'économie circulaire grâce à ses deux filiales (*non profit* et *profit*), elle propose un accès à un système d'assainissement de qualité dans les quartiers informels kényans. L'entreprise vise à intégrer toute la chaîne d'assainissement en créant un vaste réseau de toilettes payantes (3 à 5 KES), en transformant les déchets en engrais et aliments pour animaux destinés à la commercialisation. L'organisation a reçu une subvention d'1 MEUR de l'AFD en soutien à ses activités dans les quartiers informels.

Des opportunités existent pour le secteur privé français sur les segments de consultance et en assistance technique. L'assistance technique auprès des WSP, la réalisation d'études préalables (faisabilité, design détaillé) ou la fourniture de solutions de traitement décentralisés, peuvent constituer des segments d'opportunités pour les entreprises françaises. Sur les projets des bailleurs, les entreprises françaises pourraient se positionner sur des ouvrages qui requièrent un degré de technicité (stations de traitement, notamment avec composantes d'opération), tandis que les marchés de construction, de pose de canalisations ou de fournitures de composantes à faible valeur ajoutée seront moins favorables.

⁹ 10,5 MUSD pour l'eau et l'assainissement dans six comtés du Kenya

¹⁰ Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables dans les villes du Kenya (293,2 millions UA).

¹¹ Projet d'extension du réseau d'assainissement de Nakuru (40, 6 MEUR)

Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda Par le SE de Kampala



L'assainissement en Ouganda, un secteur à développer

En Ouganda, les différentes étapes de la chaîne des services d'assainissement (confinement, vidange, transport, traitement et élimination/réutilisation) sont inégalement effectuées. Reconnaissant l'importance de la question dans un pays dont 15,3 % de la superficie est couverte par des sources d'eau douce à ciel ouvert, les pouvoirs publics ougandais entendent doubler, entre 2020 et 2025, le taux d'accès à l'échelle nationale aux installations basiques d'assainissement, et se sont dotés d'un cadre de coordination des actions en la matière. Ces actions sont sources d'opportunités pour l'offre française.

Un accès aux structures d'assainissement qui demeure insuffisant malgré des progrès et qui pourrait se dégrader du fait de l'urbanisation à venir

L'accès à l'assainissement progresse en Ouganda depuis 2000. En 2020, le taux d'accès à des services basiques d'assainissement était de 19,8 % au niveau national, avec un taux plus élevé en zone urbaine (28,0 %) qu'en zone rurale (17,1 %) (Figure 8). Le taux d'accès à des installations sanitaires améliorées (services sécurisés, basiques ou limités) a augmenté de 28,6 % en 2000 à 37,4 % en 2020 (Figure 9), 16,3 M de personnes ayant accès en 2020 contre 6,8 M en 2000, dans un contexte de forte croissance démographique sur la période (3,4 %¹²).

Cependant, en 2020, 62,6 % de la population n'avait toujours pas accès à des installations sanitaires améliorées. Le constat varie selon les régions, avec par exemple une pratique de la défécation à l'air libre majoritaire (69,6 % des ménages) dans le Karamoja. Par ailleurs, selon le plan national de développement en vigueur¹³, 17 % des ménages ruraux ne disposent pas de latrines à fosse, tandis que 63 % n'utilisent pas d'installations pour se laver les mains. En outre, **l'accès à des installations sanitaires améliorées a régulièrement diminué en zones urbaines**, depuis 2000 (73,1 % en 2000, 70,2 % en 2010 et 67,3 % en 2020), du fait de la croissance démographique. Cela pose le **défi de la fourniture d'un assainissement de qualité à une population urbaine toujours plus importante** (25,0 % de la population totale en 2020, 31,2 % en 2030 puis 44,1 % en 2050). Cet **accès insuffisant à des installations adéquates d'assainissement a des conséquences négatives sur la santé publique**, étant un des principaux vecteurs de transmission des maladies hydriques et des diarrhées et renforçant la mortalité infantile.

Cadre institutionnel et objectifs gouvernementaux

Les **services d'assainissement** sont assurés par l'entreprise publique *National Water & Sewerage Corporation (NWSC)* dans 258 **villes** réparties dans 97 districts (Figure 10). Dans les **zones rurales** dans lesquelles n'opère pas NWSC¹⁴, l'assainissement est assuré par (i) un **département (RWSSD-Rural Water Supply and Sanitation Department) du Ministère de l'Eau et de l'Environnement (MWE-Ministry of Water and Environment)**, ainsi que par (ii) **6 autorités publiques dites Umbrella Authorities (UA)**, plus spécifiquement dans les petites villes et zones rurales reculées.

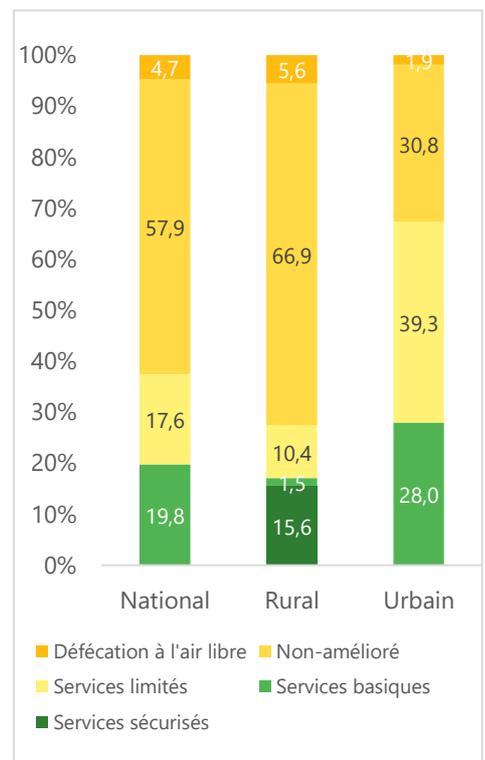


Figure 8 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

¹² Population Division, Department of Economic and Social Affairs des Nations Unies [World Urbanization Prospects: The 2018 Revision](#).

¹³ National Planning Authority (NPA), Third National Development Plan ([NDP III](#)), 2020/21-2024/25.

¹⁴ Le mandat de la NSWC, défini par la loi [NSWC Act](#) de 1995, est d'assurer à la fois l'accès à l'eau potable et l'assainissement en étant rentable. Ainsi, NSWC n'opère pas dans les zones dans lesquelles sa rentabilité n'est pas assurée, et n'assure pas toujours les services d'assainissement qui ne sont pas rentables à court-terme.

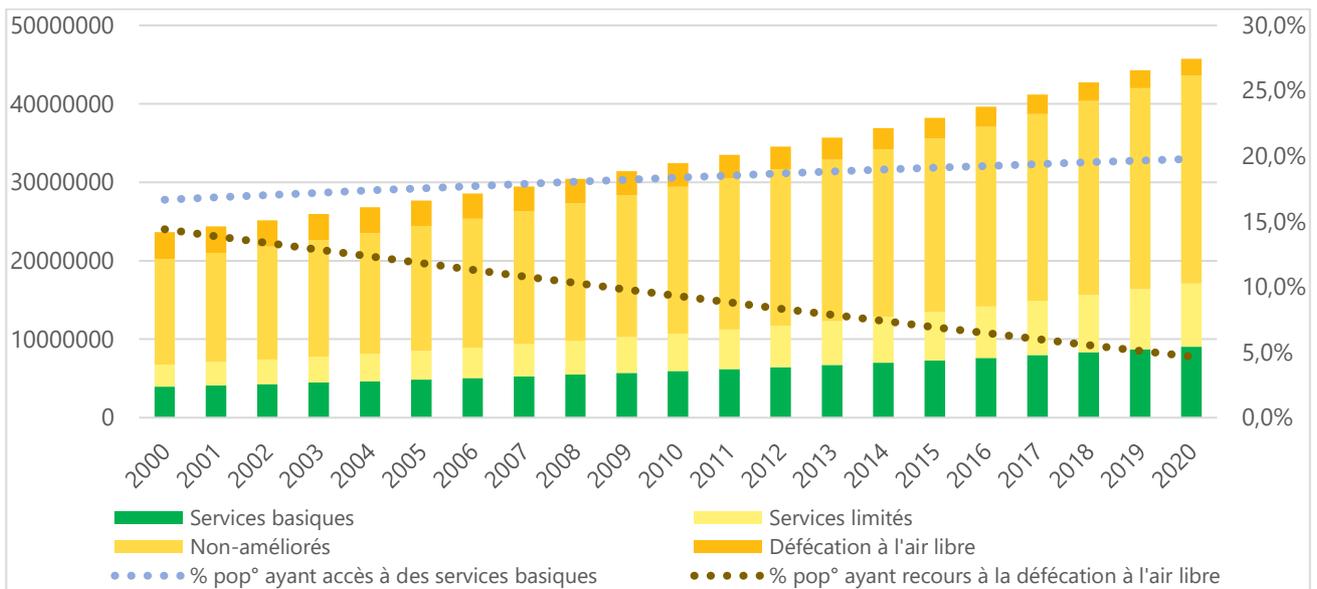


Figure 9 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Le plan national de développement (NDP III) a fixé comme **objectif** de passer d'un **taux d'accès à l'échelle nationale aux installations basiques d'assainissement de 19 % en 2020 à 40 % en 2025**.

Le coût de l'inaction à long-terme serait particulièrement élevé¹⁵ pour l'Ouganda, puisque 15,3 % de sa superficie est couverte par des sources d'eau douce à ciel ouvert (rivières, lacs, ruisseaux et marécages). L'assainissement insuffisant génère un risque de contamination de ces sources d'eau, par des bactéries ou chimiquement, s'ajoutant aux autres facteurs de dégradation que sont l'élimination dangereuse des déchets industriels et urbains, les mauvaises pratiques agricoles ou encore la dégradation de certaines zones humides. En outre, le secteur de la pêche, particulièrement important en Ouganda (5,3 millions d'emplois sur l'ensemble de la chaîne de valeur en 2020 et 3^{ème} source d'entrée de devises étrangères du pays en 2021/22), serait menacé.

Projets des bailleurs et offre française

Le gouvernement a lancé en 2013 le *Joint Water and Environment Sector Support Programme* (JWESSP), visant à servir de cadre de coordination des différentes actions menées dans les secteurs eau et environnement. La deuxième phase de ce programme (JWESSP-II, couvrant la période 2018-2023), mise en œuvre par le Ministère de l'eau et de l'environnement et par les partenaires de développement, a un budget total de 5,8 Mds UGX (environ 1,5 Md USD), dont 66,7 % provenant des partenaires de développement. 64,4 % du financement total sera alloué à l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine et 11,5 % en zone rurale.

S'agissant de l'Agence française de développement (AFD), cette dernière est engagée dans la lutte contre la pollution du lac Victoria : elle a alloué plus de 950 MEUR dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement entre



Figure 10 : Districts d'activités de la NSWC

¹⁵ En 2012, le coût économique du développement insuffisant des réseaux d'assainissement avait été évalué en Ouganda à 177 MUSD, selon une étude du *Water and Sanitation Program* (2012).

2011 et 2021 en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie. A Kampala, l'AFD a financé plusieurs projets d'eau et d'assainissement, seule ou en cofinancement avec la BEI, la KfW et le fonds d'infrastructure de l'UE. On peut citer par exemple le *Kampala Water - Lake Victoria Water and Sanitation Program*, dont un des objectifs était d'améliorer le réseau d'assainissement de la ville de Kampala (4,6 M d'habitants en 2022, 11,3 M prévus en 2050)¹⁶, avec notamment la construction d'un site de traitement des boues de vidange. A noter enfin que la KfW a financé un schéma directeur de Kampala, ce qui pourrait déboucher sur des projets dans le secteur de l'assainissement.

Toutefois, les réalisations en matière d'assainissement ont été inférieures aux objectifs, car les arbitrages financiers (rendus en cas de difficulté budgétaire) se font le plus souvent en faveur de l'accès à l'eau potable au détriment de la composante assainissement des projets. Cela illustre d'une part, les difficultés de financement du secteur et d'autre part, son degré relatif de priorité pour les autorités.

Plusieurs entreprises françaises sont présentes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. S'agissant spécifiquement de l'assainissement, des bureaux d'études pourraient intervenir sur des contrats de service en matière de conception, supervision, d'élaboration de schéma directeur ou d'assistance technique.

¹⁶ NWSC – KfW, *Review of the Kampala Sanitation Masterplan and Preparation Work Package of Sanitation Investments and Improvements*.

Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda Par l'Ambassade de France au Rwanda



Des progrès importants depuis 10 ans faisant du Rwanda un bon élève dans la région mais le pays reste marqué par un manque d'infrastructure

Le Rwanda a fait d'important progrès dans l'accès universel à l'assainissement depuis le génocide. Néanmoins, la démographie croissante du pays et le manque d'infrastructures adéquates représentent autant de risques dans ce développement. L'intervention des bailleurs bien qu'insuffisante va permettre de financer les principales infrastructures du pays. Les prochains chantiers d'assainissement doivent permettre à l'offre française de se positionner.

L'accès à des services d'assainissement améliorés a fortement progressé depuis 10 ans

L'accès à des services d'assainissement améliorés a fortement progressé depuis 10 ans. L'accès à l'assainissement universel d'ici 2024 au Rwanda fait partie de la stratégie contenue dans le *National Sanitation Policy* de 2016 et la *National Strategy for Transformation* de 2017. En effet, ces documents stipulent que tous les ménages rwandais ont le droit d'avoir accès à des services d'assainissement basiques, voire améliorés. Ainsi, en 2020, le Rwanda affichait **un taux national d'accès à des services améliorés d'assainissement de 84,2 %** (Figure 11). En 2010, ce chiffre était de 69,4 % soit une progression de +14,8 pdp en une décennie. Ces bons chiffres cachent néanmoins **une disparité qui persiste entre les zones rurales (72,7 %) et les zones urbaines (89,1 %)**. Mécaniquement l'accès à des facilités d'assainissement non améliorées (ou recours à la défécation à l'air libre) s'est largement réduit entre 2010 et 2020 passant de 30 % de la population à 15,7 %. Si l'objectif de 100% de foyers avec un accès à l'assainissement amélioré pour 2024 ne sera vraisemblablement pas atteint, les progrès réalisés permettent de penser que celui-ci le sera dans les prochaines années. **Ces réalisations positionnent le Rwanda comme le bon élève de la région** (hors Maurice et Seychelles) et le seul pays affichant un taux supérieur à 70 % démontrant les progrès réalisés par le pays depuis 20 ans (cf graphique du mois).

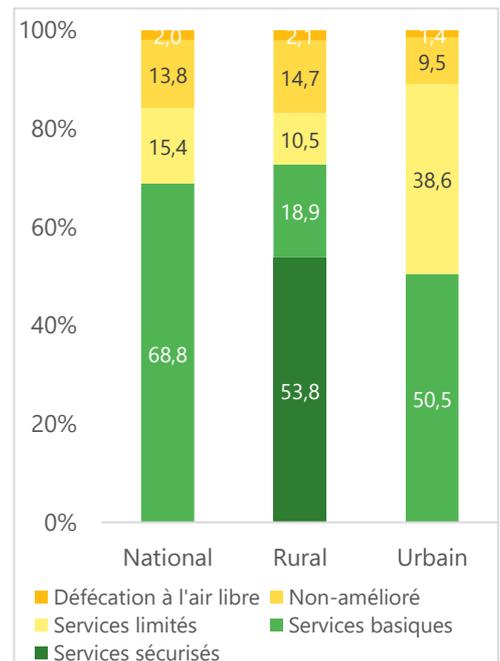


Figure 11 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

Un manque d'infrastructure de traitement faisant peser un risque sur l'accès à l'assainissement

Néanmoins, le manque d'infrastructure de traitement fait peser un risque sur cette tendance en lien avec la croissante démographique, notamment urbaine. En effet, à Kigali, l'évacuation des eaux usées se fait actuellement au moyen de fosses septiques et de puits d'infiltration ou, dans certains cas, par déversement direct dans des cours d'eau à ciel ouvert. Selon le recensement de la population rwandaise en 2022, 45 % des ménages se débarrassaient de leurs eaux usées dans la cour, 19 % dans la nature, 18 % dans des fosses et 5,5 % dans les égouts. **Ce manque d'infrastructure entraîne certains problèmes sanitaires.** En effet, les troisièmes principales causes de décès au Rwanda sont les maladies diarrhéiques, responsables du décès de 8 % de la population de moins de 5 ans dans le pays. En 2016, sur 100 000 décès dans le pays, 19,3 étaient attribués à la consommation d'eau non-potable, du manque d'hygiène ou d'assainissement. Si le Rwanda ne connaît pas une progression démographique semblable à ses voisins Ougandais ou Burundais, le taux de fertilité reste élevé avec 3,6 enfants par femme ajoutant une pression supplémentaire sur les capacités d'assainissement actuelles. Le déversement des eaux usées entraîne également une dégradation et une contamination des plans d'eau ouverts du pays, sources d'eau pour 6,3 % de la population.

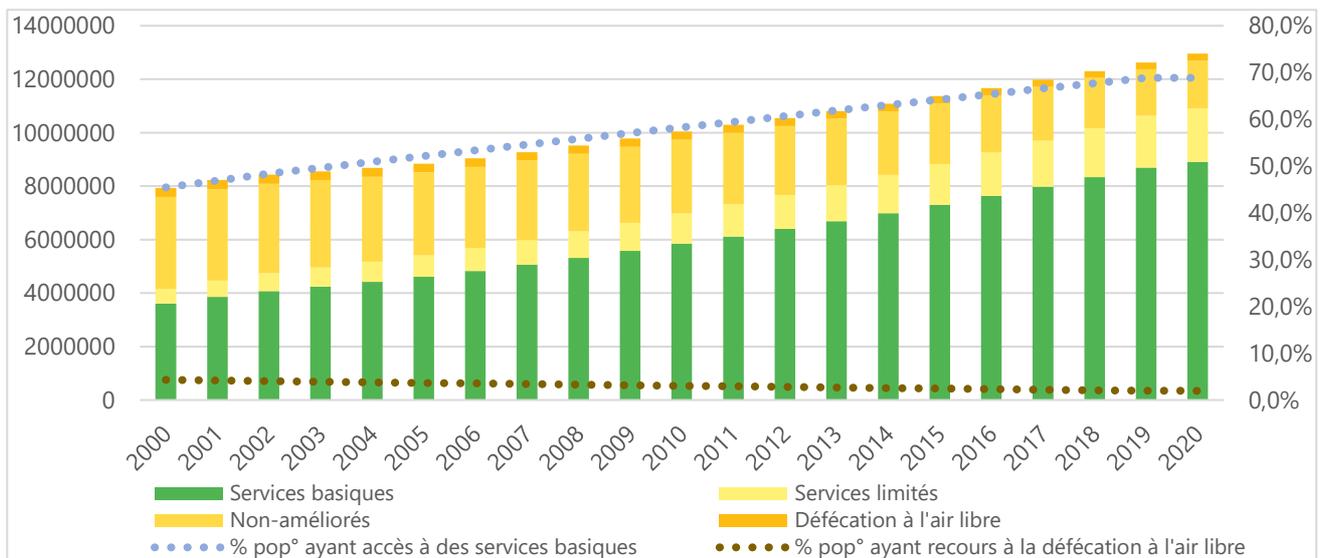


Figure 12 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et des installations améliorées (Joint Monitoring Program, WASH data)

Une institutionnalisation rationalisée mais en manque de financement

La gestion de l'assainissement au Rwanda est gérée par la *Water & Sanitation Company (WASAC)* directement placée sous la direction de l'eau et assainissement du Ministère des infrastructures. En tant que service public national, la société existe depuis 1976. Depuis juillet 2021, la direction de l'entreprise publique est assurée par intérim suite aux remplacements des précédents directeurs pour manque de résultats. La *Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)* est le régulateur du secteur de l'assainissement et de l'eau.

La WASAC est en charge de l'implémentation des principaux projets d'assainissement dans le pays. Le plus important d'entre eux est le Kigali Centralized Sewerage System. **En effet, la ville de Kigali, qui compte 1,3 million d'habitants, ne dispose aujourd'hui ni de station d'épuration centralisée ni de réseau central d'égouts.** A l'exception de quelques systèmes semi-centralisés de traitement des eaux usées, les fosses septiques et les fosses de décantation sont principalement utilisées, ainsi que les latrines à fosse, malgré leur impact sur les ressources en eau souterraine en particulier dans un environnement urbain. Le rapport *Rwanda Wastewater Design Stage 2 (2012)* établissait la nécessité de se doter d'un réseau centralisé d'assainissement via des égouts gravitaire et une station d'épuration. Une première phase de près de 100 MEUR est financé conjointement par la BEI, la BAD et le gouvernement du Rwanda. Ce projet dotera le quartier central de la capitale du premier système d'égouts centralisés. Parmi les autres grands projets d'assainissement, celui de l'ouverture d'une nouvelle décharge et d'une station de traitement pour la ville de Kigali, et l'amélioration des systèmes semi centralisés d'assainissement. Les principaux bailleurs intervenant sur ces sujets sont la BAD, le *Global Green Growth Institute (GGGI)* et la JICA.

La France est partenaire sur le sujet de l'assainissement au Rwanda avec deux projets financés par la facilité FASEP, l'un, pilote dans la gestion des déchets solides dans 3 districts du Rwanda et l'autre consistant en l'étude de faisabilité de la centrale d'assainissement du district de Kicukiro.

De par sa nature, les activités du secteur privé et notamment français en matière d'assainissement restent marginales. Néanmoins, les sociétés Sher Consult (filiale d'Artelia), Egis et BRL Ingénierie interviennent sur l'assistance technique, la réalisation d'études de faisabilité ou de design. Outre ces segments, la fourniture de solutions de traitement décentralisées apparaît comme une véritable opportunité pour l'offre française. Le groupe Engie Energy Access travaille par exemple sur une solution solaire décentralisée transformant les boues brunes en eaux grises dans le parc touristique de Nyandungu à Kigali. **Sur les projets des bailleurs, les entreprises françaises pourraient se positionner sur des segments à forte valeur ajoutée tandis que la maîtrise d'œuvre pour des marchés de construction reste plus difficilement accessible.**

Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud Par le SE de Kampala



Des structures d'assainissement sous-développées, reflet de la crise multidimensionnelle qui affecte le pays

Malgré certaines variations entre les zones rurales et urbaines, et entre certains Etats, le taux d'accès à des structures améliorées d'assainissement demeure particulièrement bas au Soudan du Sud, avec une pratique très élevée de la défécation en plein air. Ces données préoccupantes doivent être replacées dans le contexte de crise que connaît le pays depuis plusieurs années.

Un taux d'accès aux structures d'assainissement particulièrement inquiétant ...

L'accès à l'assainissement se situe à un niveau inquiétant au Soudan du Sud, en raison du faible taux d'accès et de l'importance de la défécation à l'air libre. En 2020¹⁷, le taux d'accès à des services basiques d'assainissement était de 15,8 % au niveau national, et le taux d'accès à des installations sanitaires améliorées (services sécurisés, basiques et limités) était de 24,5 % à l'échelle nationale (Figure 13). Dit autrement, **75,5% de la population n'avait pas accès à des installations sanitaires améliorées**, et une majorité de cette population avait recours à la **défécation à l'air libre** (60,1 % de la population nationale, soit **8,3 M de personnes**).

L'accès aux structures d'assainissement améliorées est bien **plus faible dans les zones rurales** (15,5 %) qu'en zones urbaines, où ce taux d'accès est de 60,6 %. Surtout, **73,3 % de la population rurale pratique la défécation à l'air libre** – soit 8,0 M de personnes – la population rurale représentant 79,8 % de la population totale. **Des variations s'observent aussi entre les Etats du pays** : dans les trois comtés de l'Etat *Western Equatoria*, le pourcentage de ménages disposant de latrines est supérieur à 90 %, tandis que cette même donnée est inférieure ou égale à 20 % dans trois des quatre comtés de l'Etat *Eastern Equatoria*, et inférieur à 30 % dans l'Etat *Lakes*¹⁸.

Il faut toutefois souligner que **ces taux s'améliorent** : depuis l'indépendance du pays en 2011, le taux d'accès à des structures d'assainissement améliorées est passé de 13,0 % à 24,6 % en 2020 (Figure 14), soit **un accroissement du nombre de personnes y ayant accès de 2,0 M de personnes**.

De manière générale, ce faible développement des structures d'assainissement expose la population, et notamment les enfants,¹⁹ à un **risque élevé de maladies** d'origine hydrique (choléra, typhoïde, diarrhée et dysenterie), ainsi qu'au paludisme et à un certain nombre de maladies tropicales négligées (MTN).

... qui s'inscrit dans le contexte général très difficile du Soudan du Sud

Après des décennies de violences (guerre d'indépendance, guerres civiles de 2013 et 2016, conflits intercommunautaires) et une situation politique fragile, **le Soudan du Sud connaît une situation de crise multidimensionnelle**. Les services sociaux de base sont lacunaires et les conditions de vie de la population

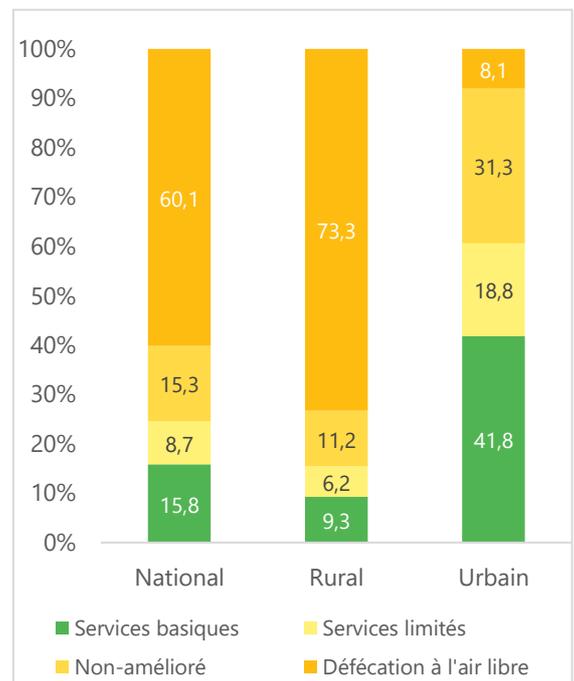


Figure 13 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

¹⁷ Toutes les données de cette section datent de 2020.

¹⁸ REACH, "South Sudan water, sanitation and hygiene (WASH) Report — Lakes State, Western and Eastern Equatoria" January 2021.

¹⁹ Selon *Oxfam International*, 18 % des cas de choléra concernent des enfants de moins de 5 ans.

sont extrêmement mauvaises. **Les infrastructures sanitaires sont peu développées, dans ce nouvel État, contraint par** la faiblesse des capacités de l'administration et la situation politique qui freinent les progrès. Les 4 années consécutives d'inondations intenses qui ont frappé le pays ont aggravé la situation. Celles de 2022 ont affecté près d'un million de personnes et détruit du bétail, des récoltes alimentaires, des routes, des écoles et des structures de santé dans 8 des 10 États du pays. A cela s'ajoute la guerre en Ukraine, qui a contribué à l'augmentation des prix (27,8 % d'inflation en avril 2023). En conséquence, environ deux tiers de la population (8,3 M de personnes) étaient en situation d'insécurité alimentaire aigüe en septembre 2022, **reléguant les questions du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (WASH) au second plan des priorités**. Le pays compte 2,2 M de personnes déplacées en son sein, en plus de près de 300 000 réfugiés présents au Soudan du Sud, avec certainement un impact sensible sur les infrastructures sanitaires.

Le FMI observe que les **dépenses gouvernementales** sur certains secteurs clés, dont fait partie l'**assainissement** (aux côtés de l'éducation, de la santé, de l'hygiène ou de l'agriculture), sont **quasiment inexistantes**, rendant le pays dépendant du soutien des partenaires de développement. **L'UNICEF** est l'acteur le plus actif dans le secteur WASH, dont les programmes ont permis en 2021 à 142 136 nouvelles personnes, d'accéder à des services basiques d'assainissement. **Le secteur reste cependant sous-financé**, 45 % des besoins de financement n'ayant pas été couverts en 2021²⁰.

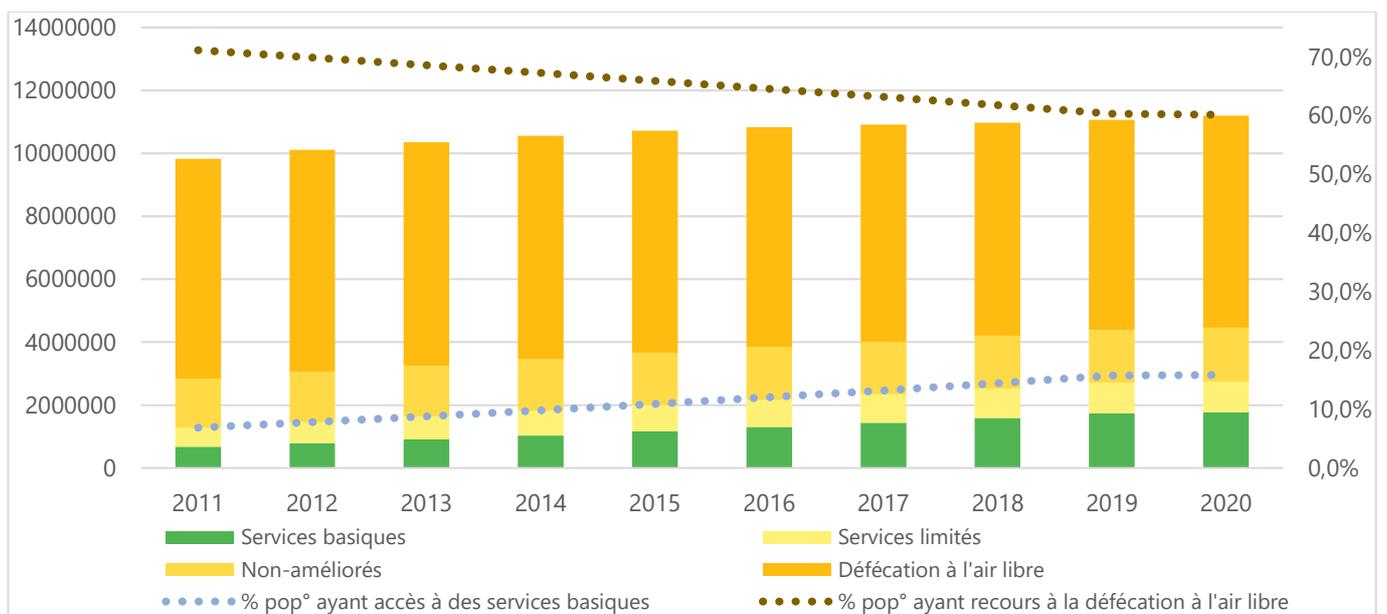


Figure 14 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et des installations améliorées (Joint Monitoring Program, WASH data)

²⁰ UNICEF, [Water, Sanitation and Hygiene \(WASH\) in South Sudan](#), Q4 2021.

Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie

Par le SE de Dar es Salam



Faibles progrès dans l'accès à l'assainissement en raison des lacunes du système et des déficits de financement

L'accès à l'assainissement est un droit humain fondamental et l'hygiène est essentielle pour une vie saine et digne, mais une grande partie de la population tanzanienne n'a pas accès à des services d'assainissement adéquats. L'accès universel à l'assainissement est un objectif majeur des autorités. Malgré le soutien des bailleurs et une légère augmentation de l'accès à l'assainissement observée au niveau national, le secteur reste encore sous financé pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

La Tanzanie a fait des progrès dans l'accès à des services d'assainissement améliorés, contraint par des infrastructures inadéquates et vieillissantes

En 2020, la Tanzanie affichait un taux d'accès à des services basiques d'assainissement de 31,7 % au niveau national, avec un taux plus élevé en zone urbaine (47,4 %) qu'en zone rurale (23,2 %) (Figure 15). Le taux d'accès a connu une forte progression depuis 2010 (+ 13 pdp) et le nombre de personnes bénéficiant de services basiques d'assainissement dans le pays a augmenté de 10,7 millions de personnes, (Figure 16). L'accès à des facilités d'assainissement non améliorées s'est légèrement réduit entre 2010 et 2020 passant de 68,1 % de la population à 54,7 %.

Les infrastructures existantes sont vieillissantes et insuffisantes face à la croissance démographique (3,2 %/an).

Malgré les 11 stations de traitement des eaux usées existantes dans le pays, la qualité de traitement reste très faible et différents projets visent à améliorer le réseau d'égouts dans les centres urbains et les capacités de traitement associées. En 2022, 212 km de nouveaux réseaux d'égouts ont été construits, totalisant 1 417 km dans le pays. Une nouvelle station d'épuration a été construite à *Muriet* dans la région d'Arusha avec une capacité de traitement des boues d'environ 250 m³/jour et 27,5 km de réseau d'assainissement ont été réhabilités dans cette même ville. De plus, 5 254 nouveaux clients ont été raccordés au profit de 45 038 personnes supplémentaires ayant accès aux services d'assainissement. A Dar es Salam, seulement 10 % de la population est raccordée au réseau d'égouts. La majorité de la population utilise des systèmes sur site, avec 20 % du total des ménages utilisant des fosses septiques sur site et les 70 % restants utilisant des latrines à fosse sur site. En zones rurales, la population utilise essentiellement des latrines améliorées, ou des installations non améliorées, la gestion des boues de vidange (collecte, transport, traitement et réutilisation) reste limitée.

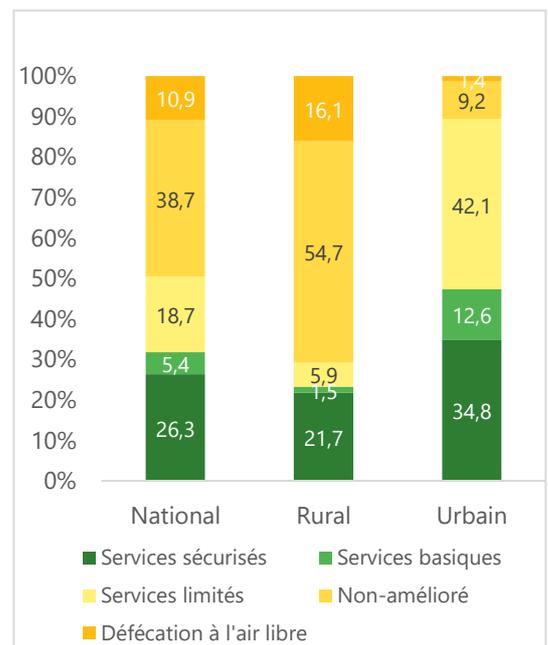


Figure 15 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

L'amélioration de la qualité d'accès à l'eau, l'assainissement, et l'hygiène (WASH) pourrait avoir un impact transformateur sur le développement social et économique de la Tanzanie. Sans accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux systèmes de gestion des déchets, les maladies évitables se propagent. Des services WASH inadéquats sont responsables de plus de 10 % des décès prématurés en Tanzanie et coûtent à l'économie plus de 2,4 Mds USD chaque année en frais médicaux excessifs et en perte de productivité, mais même ces estimations ne rendent pas pleinement compte de l'ampleur des dommages causés. La mort et la maladie sont les conséquences les plus immédiates du manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et leur fardeau pèse le plus lourdement sur les femmes, les enfants, les pauvres et les vulnérables. Sur les 31 000 décès liés à WASH estimés chaque année, la plupart sont dus à des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires

et la malnutrition²¹. Toute une série de problèmes environnementaux sont liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement auxquels la Tanzanie devra faire face à mesure que l'économie se développe et que le changement climatique modifie la disponibilité de l'eau.

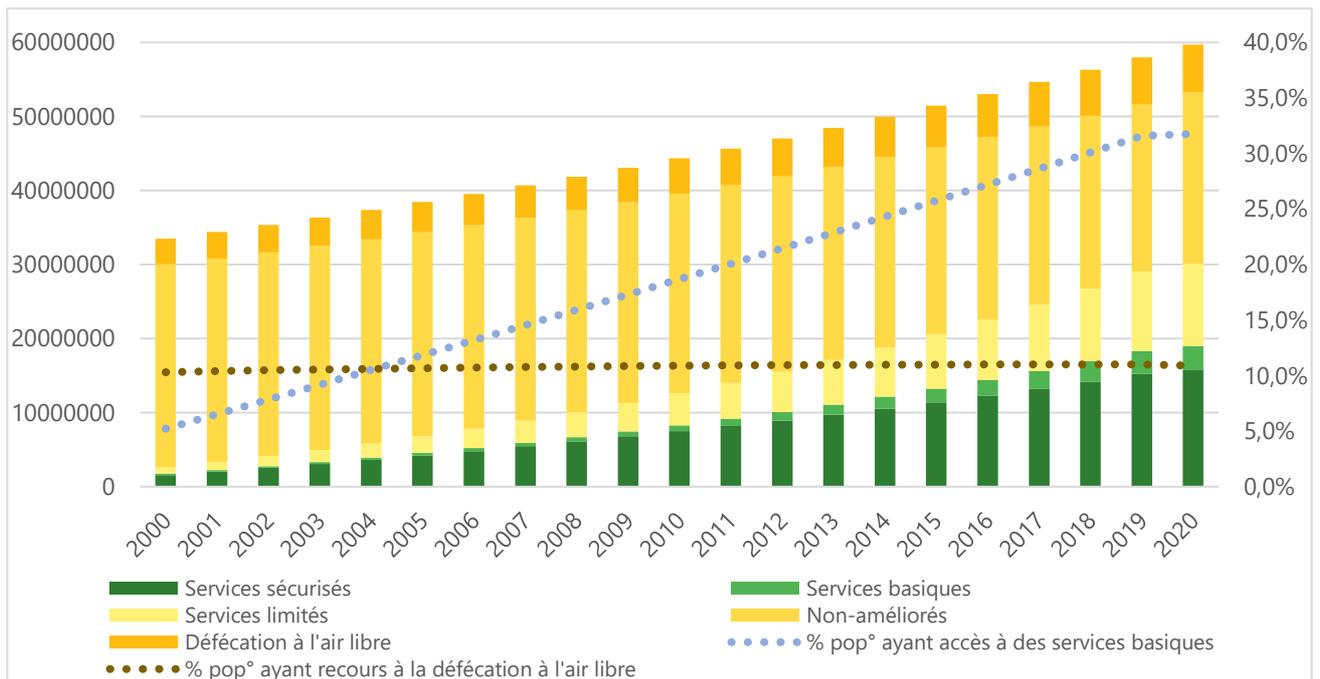


Figure 16 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Un secteur organisé autour du ministère de l'Eau et des institutions décentralisées qui rend la gestion de l'assainissement inefficace

Le secteur est organisé autour du ministère de l'Eau et des institutions décentralisées sous sa tutelle. Les sociétés publiques d'eau et d'assainissement, *Water Supply and Sanitation Authority (WASA)*, sont gérées de manière semi-autonome par les autorités régionales, de district ou municipales et sont chargées de fournir des services d'eau et d'assainissement dans les zones urbaines. L'Autorité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural, chargée de la fourniture et de la gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales, a été créée en 2019. Ces sociétés publiques ont pour objectif d'atteindre l'équilibre financier, tout en respectant les normes et réglementations imposées par l'Autorité de régulation de l'électricité et de l'eau (EWURA). L'État, à travers le ministère de l'Eau, assure l'essentiel du financement des investissements, ainsi que formulation de la politique et de la réglementation du secteur liés à l'eau potable et à l'assainissement.

La compétence assainissement est également partagée avec le bureau du vice-président (en charge de l'environnement), le ministère d'État (Union et Environnement) et le ministère de la Santé, en charge de mettre en place les politiques de santé publique, d'hygiène et de prévention des maladies liées au secteur de l'eau et de l'environnement. Le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement s'avère fragmenté, limitant donc l'efficacité des services proposés.

En 2006, la Tanzanie a lancé un ambitieux programme de développement du secteur de l'eau (WSDP) pour 2006-2025, qu'elle a opérationnalisé en trois phases. Plus de 1,4 Md USD a été engagé dans le cadre du WSDP-I, suivis d'un autre 1,53 Md USD dans le cadre du WSDP-II. La phase actuelle, WSDP-III (2022-2026), est de loin la plus ambitieuse et ses besoins de financement sont estimés à 6,5 Mds USD²². **Le Plan vise un accès presque universel aux services WASH dans les zones rurales et urbaines,** et inclut des niveaux de service supérieurs à la norme de base WASH définie par le Programme conjoint de suivi OMS/UNICEF.

²¹ Tanzania Economic Update: Universal Access to Water and Sanitation Could Transform Social and Economic Development

²² Ministry of Water, Water Sector Support Project, WSDP III – 2022 – 2026.

Ces objectifs seront difficiles à atteindre compte tenu des taux d'accès actuels et la contrainte par le manque de financement dans le secteur de l'assainissement, qui est structurellement non rentable. L'absorption du budget national prévu est encore faible. Le gouvernement tanzanien a alloué 709,3 Mds TSH (près de 270 MEUR) sur l'année fiscale 2022-2023 afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, dont 657,9 Mds TSH pour le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement. Le secteur n'est toutefois pas rentable économiquement sans subventions publiques puisque les tarifs actuels (prélèvements sur l'eau) peinent à couvrir les coûts opérationnels des fournisseurs d'eau et assainissement.

Un secteur soutenu par les bailleurs de fonds internationaux

Les bailleurs sont de plus en plus actifs dans le secteur, et intègrent plus systématiquement une composante assainissement dans les projets d'approvisionnement en eau, avec notamment la Banque mondiale (300 MUSD) qui finance un programme durable d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural (SRWSSP), la BAD²³, l'Union européenne (UE) et la KfW avec le Projet de modernisation du réseau d'égouts de Mwanza (MSNUP) qui vise à réduire la pollution du lac Victoria par les eaux usées²⁴. **L'AFD finance plusieurs projets d'eau et d'assainissement dans le pays pour un total de 332,5 MEUR depuis 2009**. Le projet de sécurisation des ressources en eau et d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement de la commune de Morogoro pour lequel l'AFD s'est engagée à hauteur de 70 MEUR, et projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Shinyanga pour un montant d'environ 75 MEUR.

Le gouvernement tente de promouvoir l'implication du secteur privé, et souhaite mettre en place un cadre adapté pour le développement de PPP. En avril 2023, l'Autorité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de Dar es Salam (DAWASA) a attribué à *Metito*, société de gestion de l'eau basée à Dubaï, le contrat de conception, de construction et d'exploitation (DBO) d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 6 000 m³/j à Dar es Salaam.

Il existe encore des opportunités pour le secteur privé français dans les segments du conseil et de l'assistance technique aux autorités de l'Eau et de l'Assainissement et la réalisation d'études préalables (faisabilité, avant-projet détaillé) Sur les projets financés par les bailleurs, les entreprises françaises pourraient se positionner sur des travaux nécessitant une certaine technicité, alors que les contrats de construction, de pose de canalisations ou de fourniture à faible valeur ajoutée seront moins favorables car les entreprises chinoises sont très présentes et compétitives sur ce segment.

²³ Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables dans la ville de Dodoma (125 MUSD).

²⁴ Projet de modernisation du réseau d'égouts de Mwanza (12,7 Mds USD)

Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
<i>Population (M hab.) BM 2021</i>	12,6	53,0	45,9	13,5	10,7	63,6
<i>Croissance démographique (%) BM 2015-2021</i>	2,6	2,1	3,3	2,4	-0,6	3,2
<i>Doing Business (classement) 2020</i>	166	56	116	38	185	141
<i>Rang Indice de corruption - Transparency international 2021</i>	169	128	144	52	180	87
Macroéconomie						
<i>PIB (Mds USD) FMI 2022</i>	3,7	114,9	48,4	12,1	4,8	76,6
<i>PIB par habitant (USD) FMI 2022</i>	292,6	2255,5	1105,6	912,7	327,9	1245,0
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI 2022</i>	3,3	5,3	4,4	6,0	6,5	4,5
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022</i>	17,3	7,4	6,4	9,5	17,6	4,0
Finances Publiques						
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022</i>	-7,3	-7,0	-5,5	-6,4	3,0	-3,1
<i>Dette publique (%PIB) FMI 2022</i>	66,4	69,4	52,2	68,1	52,3	39,5
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021</i>	18,9	30,8	30,1	48,4	-	28,8
Echanges						
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021</i>	-26,1	-11,6	-10,7	-12,3	-12,0	-5,2
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	9,6	174,5	59,7	32,2	3,6	71,3
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	1,5	142,7	24,8	6,2	0,2	35,8
<i>Balance courante (%PIB) FMI 2022</i>	-14,9	-5,9	-8,0	-12,6	8,6	-4,4
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020</i>	1,6	3,1	2,8	2,7	1,3	0,5
<i>Réserves de change (mois d'import) BM 2021*</i>	0,9	4,8	4,1	5,6	0,5	5,4
Développement						
<i>IDH BM 2020</i>	0,43	0,60	0,54	0,54	0,43	0,53
<i>Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020</i>	61,0	66,2	62,8	68,4	57,4	64,8
<i>Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*</i>	72,8	37,1	41,0	56,6	76,5	49,4
<i>Emissions de CO² par habitant (tonnes) BM 2019</i>	0,1	0,4	0,1	0,1	0,2	0,2
Notation Dette Souveraine						
<i>S&P</i>	-	B	B+	B+(-)	-	-
<i>Moody's</i>	-	B2(-)	B1(-)	B2(-)	-	B2(+)
<i>Fitch</i>	-	B+(-)	B+	B+(-)	-	-
Politique Monétaire						
<i>Taux directeur*</i>	5,93	8,75	10,00	6,50	-	5,00

*Dernière donnée disponible

Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis-Abeba



Un secteur prioritaire porteur pour l'offre française

En moyenne relativement développé à l'échelle nationale, l'accès à l'assainissement à Djibouti se caractérise toutefois par des disparités marquées entre les territoires ruraux et urbains mais aussi au sein de la capitale où les quartiers populaires à forte densité humaine sont dépourvus d'infrastructures d'assainissement à défaut de solutions collectives offertes. Le gouvernement, qui associe lutte contre la pauvreté et accès à l'assainissement, mobilise les bailleurs pour raccorder ces quartiers (à la croissance démographique dynamique), mais aussi développer les réseaux d'assainissement et les infrastructures de traitement des eaux usées à l'échelle de Djibouti-ville. Le secteur de l'assainissement reste très porteur pour les entreprises françaises qui se positionnent sur des projets de construction d'infrastructures de grande envergure mais également sur le développement de solutions autonomes.

Un accès à l'assainissement amélioré mais délaissant les zones les plus défavorisées du pays

En 2020, 66,7 % de la population djiboutienne avait accès à des services basiques d'assainissement ; un taux en constante progression depuis vingt ans (presque 10 pdp de plus qu'en 2000) et supérieur à la moyenne de la région AEOI. Toutefois, l'atteinte de **l'accès universel à l'assainissement reste ardue puisque cet accès est fortement disparate entre les territoires, à l'image des inégalités de richesses dans le pays**. En effet, le taux d'accès à des services basiques d'assainissement est considérablement plus bas en milieu rural (21,9 %) qu'en zone urbaine (79,3 %). La pratique de la défécation à l'air libre se maintient en zone rurale et concerne 64,1 % de la population rurale contre 2,7 % chez celle urbaine.

S'agissant de Djibouti-ville, les infrastructures d'assainissement sont restreintes et inégalement réparties. La capitale dispose d'un réseau d'assainissement collectif vétuste et limité puisque seulement 16 à 25 % des ménages de la capitale seraient raccordés directement à ce dernier. **L'assainissement dans la capitale est alors principalement individuel et plus ou moins rudimentaire** (latrines ou fosses septiques). La vidange des fosses est réalisée par des entreprises privées pour un coût élevé ce qui incite aux rejets sauvages. Dans la commune de Balbala – territoire de croissance privilégié de la capitale dans lequel se concentrent les situations de pauvreté de la ville – l'essentiel du ruissellement a lieu sur la chaussée, exposant les populations à des risques sanitaires importants.

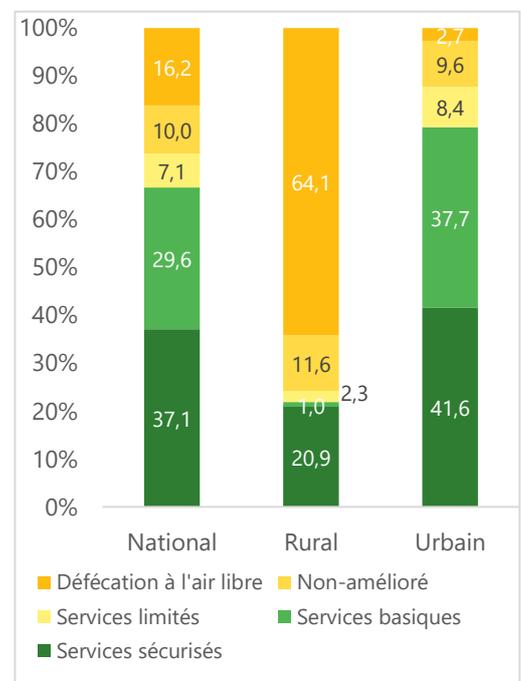


Figure 17 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

Un secteur priorisé par le gouvernement mais dont le développement est pris en charge par les bailleurs

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a été et reste l'un des axes d'intervention majeurs du gouvernement djiboutien dans sa politique de réduction de la pauvreté à Djibouti. Cela s'est traduit notamment par l'adoption en 2006 d'une politique nationale intégrée de l'eau et de l'assainissement, centrée sur la création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD), opérateur public unique²⁵, et par l'intégration de l'accès universel à l'eau et l'assainissement dans les priorités de l'Initiative

²⁵ Le secteur de l'assainissement relève du ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAPE-RH) qui a délégué à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) la gestion de

Nationale pour le Développement Social (INDS) lancée en 2007 puis à nouveau (faute d'atteinte des objectifs) dans le plan stratégique Vision 2035 initié en 2014.

L'objectif prioritaire du gouvernement est la réduction du risque sanitaire à Djibouti-ville en particulier qui connaît une forte croissance. Il a donc concentré ses interventions sur l'évacuation et le traitement des eaux usées hors du centre urbain de Djibouti-ville via le renforcement du réseau d'assainissement collectif de Djibouti-ville avec entre autres : i) la construction de la station d'épuration de Douda – capacité de 40 000 équivalent-habitants (financement dons UE) : et ii) le projet d'assainissement liquide de Balbala financé par l'AFD en délégation de fonds UE, comprenant la réalisation d'un collecteur principal entre Balbala et la station d'épuration ainsi que le raccord de plusieurs quartiers de Balbala à ce réseau.

Le gouvernement s'appuie donc intégralement sur les bailleurs de fonds pour le financement de ses projets d'assainissement, l'ONEAD n'ayant pas les capacités financières de construire des nouvelles infrastructures sur fonds propres. L'UE et l'AFD sont les principaux bailleurs du secteur et mettent en place les initiatives suivantes à l'échelle de Djibouti-ville :

- Le Projet d'Extension et de Renforcement du Réseau d'Assainissement de Djibouti lancé en 2019 pour une durée de 8 ans (phase I, II et III cumulées) prévoit le raccordement de cinq nouveaux quartiers de la ville au réseau collectif ainsi que le doublement de capacité de la station d'épuration de Douda avec, pour cela, un budget total alloué de 47,5 MEUR (27 MEUR AFD et 20,2 MEUR UE). Les études et la supervision des travaux sont assurés, pour les réseaux comme pour l'extension de la station d'épuration, par *Egis*. Les travaux de cette dernière ont été attribués au consortium *Vinci/Stereau* et ont débuté en avril dernier.
- *Vinci* assure également depuis 2021 la construction d'une deuxième station d'épuration des eaux usées située à Balbala (capacité de 30 000 EH) sur financement UE, à laquelle sera associé un nouveau collecteur d'eaux usées à Balbala (10 MEUR délégués par l'UE à l'AFD). La passation de marché pour la maîtrise d'œuvre ainsi que l'appel d'offres pour la construction du collecteur constituent deux opportunités sur lesquelles des entreprises françaises peuvent se positionner.
- Enfin, l'AFD (10 MEUR) ainsi que l'UE (5 MEUR) co-financent un projet d'appui stratégique à l'ONEAD visant à améliorer les performances et les conditions d'exploitation du service d'eau de l'ONEAD dans le cadre d'un contrat de performance. Celui-ci sera mis en œuvre avec l'aide d'un assistant-exploitant, présent pour une période de 5 à 7 ans, et rémunéré en partie sur l'atteinte d'objectifs liés à l'amélioration de la qualité du service et à l'amélioration des résultats financiers de l'ONEAD.

En outre, quelques entreprises privées françaises accompagnées par le Cluster *Djibouti, Territoire d'Innovations* sont actives dans le secteur. C'est le cas de la société *Big Wata Solutions* (système containerisé de traitement des matières de vidange), *SD-EAU* (microstations d'épuration modulaires) et *SOC* (système d'assainissement sous vide installé dans le quartier d'Haramous à Djibouti).

Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SE d'Addis Abeba



Un secteur peu prioritaire pour le gouvernement et fortement dépendant des approches communautaires

L'Érythrée dispose d'un des taux d'accès à l'assainissement le plus faible par rapport aux pays de la région AEOI (11,9 %), avec de fortes disparités urbaines-rurales. L'assainissement en Érythrée est un enjeu identifié par le gouvernement dans le Plan d'Assainissement Rural de 2007 qui reste sous-financé, entraînant des conséquences graves sur la santé de la population. Seule l'initiative communautaire Community-Led Total Sanitation lancée fin 2007 par le gouvernement semblerait porter ses fruits.

Un secteur fortement dépendant de la mobilisation de la communauté

L'Érythrée compte près de 3,8 M d'habitants, dont 65 % vivent dans en zones rurales. En 2016 (dernières données disponibles), seulement 11,9 % de la population érythréenne avait accès à des services d'assainissement avec un taux encore plus faible en zone rurale (5,6 %). De plus, 67 % de la population pratiquerait la défécation à l'air libre même si ce taux est plus important en zone rurale (88,7 %) qu'en zone urbaine (32,9 %) (Figure 18). A l'échelle nationale, ce taux relativement élevé a peu évolué au cours des deux dernières décennies (Figure 19).

L'Érythrée ne dispose pas de projets à grande échelle pour développer ses infrastructures d'assainissement, ce qui a des conséquences sur la santé de la population. La gestion des déchets reste un défi en raison d'un manque d'infrastructures sanitaires. Au-delà de la défécation à l'air libre, les latrines sans égouts appropriés conduisent les déchets humains à polluer le sol. Ceci, couplé aux crues soudaines que la déforestation et les mauvaises pratiques agricoles alimentent, augmente les risques de pollution de l'eau et d'eutrophisation. Ainsi, en 2016, **le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène en Érythrée s'élevait à 45,6 pour 100 000 habitants²⁶**, le sixième taux plus élevé de la région.

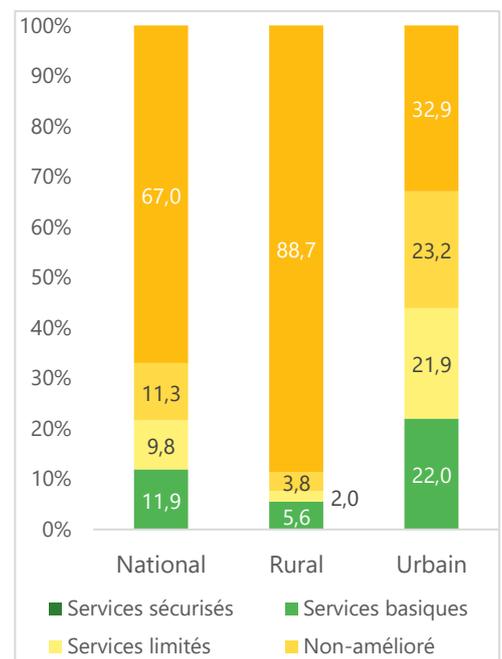


Figure 18 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2016 (Joint Monitoring Program, WASH data)

La politique d'assainissement rurale date de 2007. Elle oriente la fourniture de services d'assainissement dans les zones rurales de l'Érythrée et promeut les approches communautaires en tant que stratégie générale. Fin 2007, le gouvernement érythréen a adopté une initiative appelée Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC). Grâce à ce programme, les villages ont nommé des promoteurs d'hygiène pour évaluer les besoins des foyers et plaider pour de nouvelles mesures communautaires. Depuis, 668 communautés, représentant près de 25 % des 2 700 communautés rurales en Érythrée, ont été déclarées exemptes de défécation à l'air libre. De plus, les amendes imposées par la communauté ont contribué à réduire cette pratique. A titre d'exemple, fin 2019, l'application d'une pénalité de 100 Nfk (équivalent à 7 USD) pour défécation à l'air libre dans un village d'Anseba aurait permis une diminution significative des maladies diarrhéiques. Les militants communautaires organisent également la construction de latrines à leurs propres frais pour promouvoir des habitudes d'assainissement plus propres. **L'Érythrée visait à devenir un État exempt de défécation à l'air libre à horizon 2022.**

Selon un rapport de l'UNICEF qui porte sur les défis du secteur de l'assainissement en Érythrée, le cadre politique et juridique en place ne permettrait pas d'établir les rôles et responsabilités des institutions de

²⁶ Données Banque Mondiale

gestion de l'assainissement urbain. De plus, le faible niveau de connaissance concernant les modèles existants de services d'assainissement urbain empêche la bonne mise en œuvre de la stratégie. Enfin, les ressources publiques allouées au secteur restent insuffisantes pour mettre en œuvre la réglementation et les bailleurs sont quasi-absents de ce secteur.

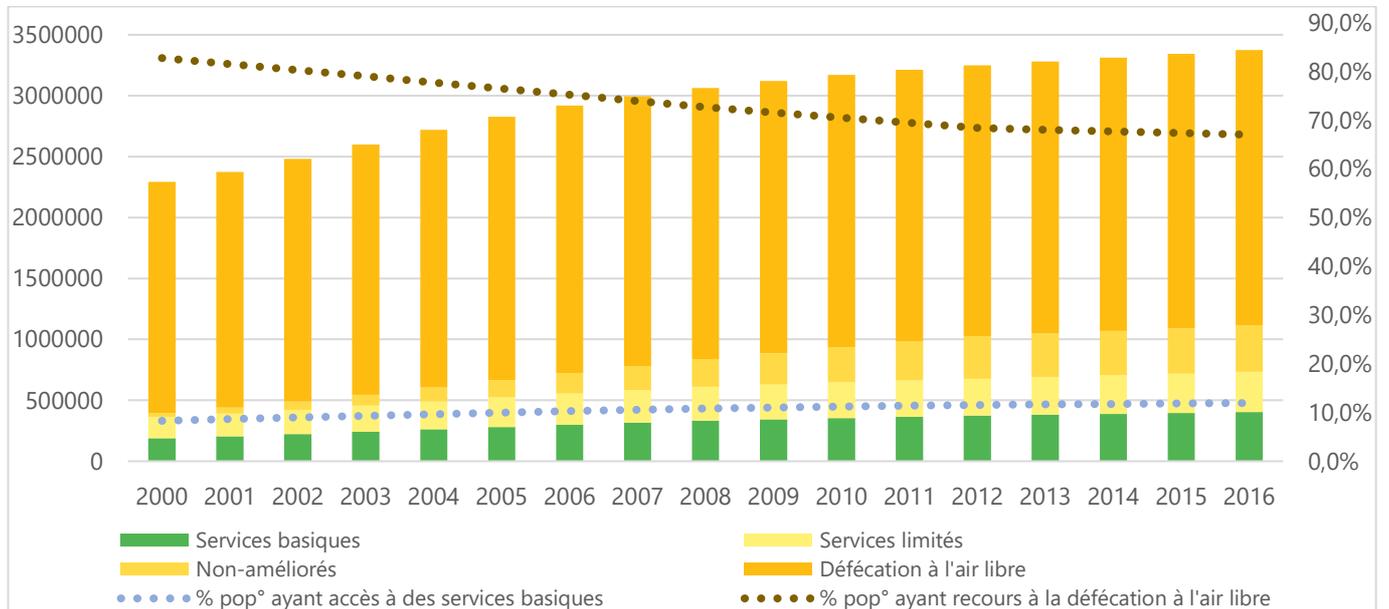


Figure 19 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Corne de l'Afrique – Éthiopie

Par le SE d'Addis-Abeba



Des progrès insuffisants dans l'accès à l'assainissement, faute de financements adéquats

L'Éthiopie dispose d'un taux d'accès à l'assainissement faible, mais en progrès, avec des disparités urbaines-rurales pour l'accès aux services de base très marquées. L'assainissement en Éthiopie souffre d'un modèle institutionnel et économique inefficace, ce qui oblige le gouvernement à solliciter l'action des bailleurs pour le financement partiel et l'appui à la structuration du secteur.

L'accès à des services d'assainissement basiques progresse mais reste limité par des infrastructures insuffisamment développées au regard de la croissance démographique du pays

L'Éthiopie est l'un des pays les moins bien dotés en matière d'assainissement à l'échelle mondiale. Elle affiche encore un taux moyen de défécation à l'air libre de 17,0 % en 2020, la plaçant au premier rang des pays les plus impactés par cette pratique dans la région AEIO (en nombre de personnes concernées). Sur les 83,0 % restant de la population, 65,3 % a accès à des services d'assainissement non-améliorés.

D'importants progrès ont toutefois été constatés en Éthiopie : le pays affiche notamment la plus importante réduction du taux de défécation à l'air libre depuis les années 2000 (baisse de 50 pdp en vingt ans) venant ainsi crédibiliser les objectifs fixés par le gouvernement en matière d'assainissement comme l'éradication de la pratique de défécation à l'air libre d'ici à 2024. De fortes disparités se maintiennent néanmoins entre les zones urbaines (taux d'accès à des services basiques d'assainissement atteignant 21,4 % de la population) et les zones rurales (5,4 %).

Les infrastructures existantes sont insuffisantes face à la croissance démographique et la demande qui ne cesse de croître.

Dans la capitale, moins de 10 % de la zone urbaine serait raccordée au réseau d'égouts (la croissance urbaine non réglementée et la forte proportion d'établissements informels rendent toutefois difficile l'actualisation de ce chiffre). La majorité des ménages addissois (75 %) utilisent une latrine à fosse simple, qu'ils partagent le plus souvent avec leurs voisins. En l'absence de chaîne de services d'assainissement intégrée comprenant la collecte, le transport, le dépôt et le traitement des eaux usées, les boues de vidange non traitées sont directement déversées dans le sol, les drains, ou les cours d'eau naturels, avec de fortes incidences sur la contamination de l'environnement et l'augmentation des risques sanitaires. La ville dispose de deux stations d'épuration. Une première située dans le quartier de Kality est opérée par l'entreprise chinoise *China Gezhouba Group Co. Ltd.* (CGGC) depuis 2019 et reçoit les effluents de 7 des 10 communes d'Addis-Abeba. Cette dernière aurait une capacité nominale de 100 000 m³/j mais opère en sous-capacité en raison du faible développement du réseau d'assainissement dans la ville²⁷. La seconde, située à Kotebe, ne reçoit que les boues des camions vidangeurs de fosses septiques.

Ce manque d'infrastructures en matière d'assainissement a un impact sanitaire direct sur la population.

Selon le gouvernement éthiopien, près de 60,0 % des maladies pourraient être liées à de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. En 2016, le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène s'élevait à 43,7 pour 100 000 habitants selon la Banque Mondiale. Les

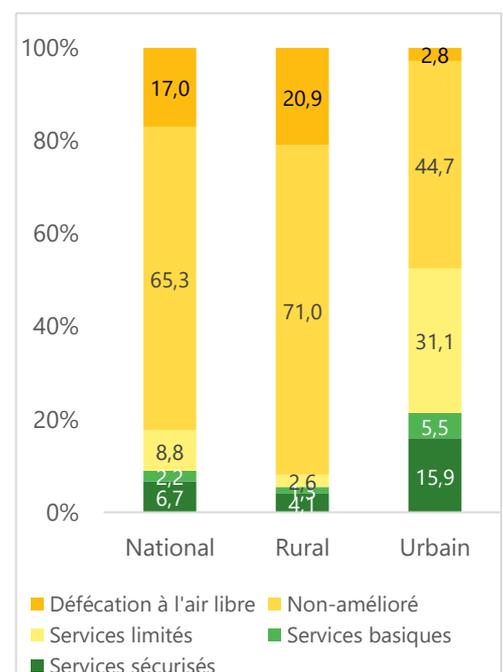


Figure 20 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

²⁷ Addis Fortune, "New wastewater treatment plant bring relief, concern", 2019

rejets d'eaux usées industrielles (en provenance des parcs industriels notamment mais aussi des exploitations de café) sont également une problématique en Ethiopie au regard de leur impact sur la qualité de l'eau des rivières.

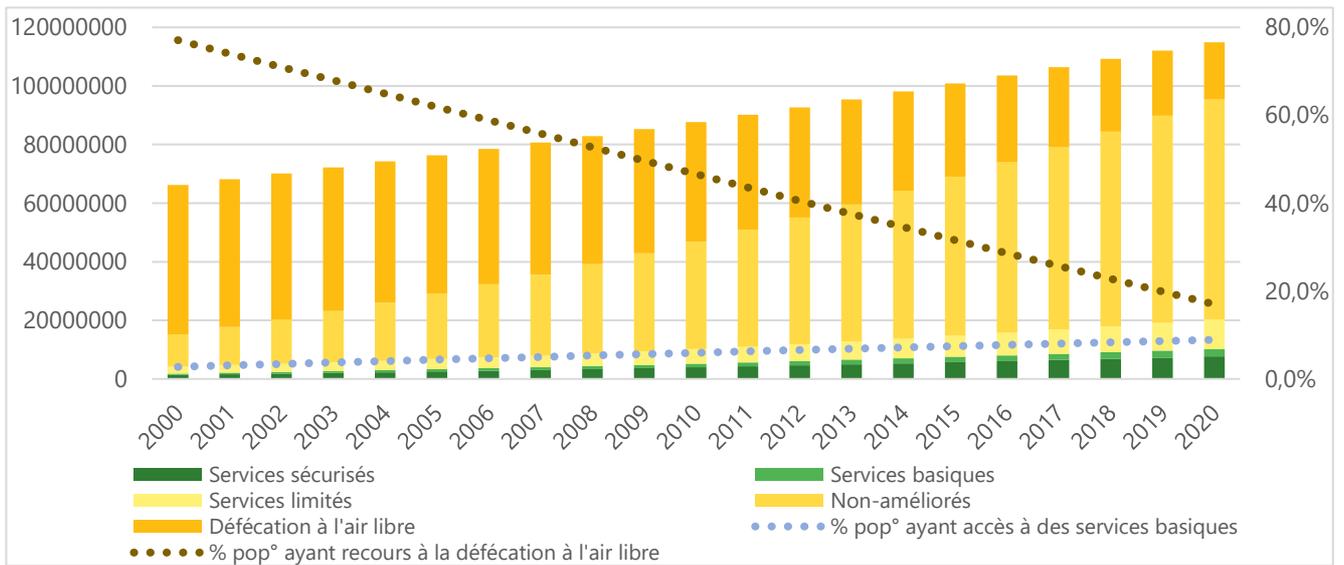


Figure 21 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Une organisation institutionnelle et financière fragile

Historiquement, différents établissements et ministères (Eau et Energie, Education et Santé) sont impliqués dans le secteur de l'assainissement, particulièrement en milieu urbain, sans véritable coordination des rôles et mandats, ce qui crée des chevauchements dans les différentes stratégies mises en place. Pour clarifier les rôles et responsabilités, le secteur a fait l'objet de réformes conduisant **notamment à la décentralisation progressive de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement au niveau régional (bureaux de l'eau) et municipal à partir de 2016**. La stratégie nationale de gestion des eaux usées urbaines (*Urban Waste Water Management Strategy*) indique en effet que les autorités de l'eau à différents niveaux et les municipalités sont responsables de la planification, de la mise en œuvre et du pilotage des systèmes de gestion des eaux usées, tandis que d'autres secteurs tels que la santé et l'environnement jouent un rôle de promotion, de prise de décision, de suivi et d'évaluation.

L'Éthiopie souhaite atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 6.2 en matière d'assainissement comprenant un accès à universel à l'assainissement d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 60 % de la population disposant d'installations sanitaires de base d'ici 2025. **L'atteinte de ces objectifs est particulièrement contrainte par le manque de financement dans le secteur de l'assainissement**, qui est structurellement non rentable en raison d'une faible mobilisation des utilisateurs, la disponibilité à payer pour ces services étant très faible, notamment en milieu rural. L'Éthiopie aurait besoin de 3,2 Mds USD par an pour atteindre les objectifs des ODD relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène²⁸. En 2021, le budget du gouvernement pour le secteur eau et assainissement était de 218 MUSD²⁹.

Le principal instrument mis en place par le gouvernement pour atteindre les objectifs en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène est le programme national One WASH (OWNP). Ce programme, divisé en plusieurs phases, rassemble quatre ministères clés du gouvernement et leurs agences connexes pour moderniser la façon dont les services d'eau et d'assainissement sont fournis à la population. Une enveloppe d'1,6 Md USD était réservée pour la phase I du programme (2013-2017), avec une contribution du gouvernement à hauteur de 47 % du budget total. Cette phase a toutefois souffert d'un décaissement faible malgré le niveau d'engagement élevé du gouvernement et des bailleurs pour la financer.

²⁸ Ethiopia Country Briefs, Sector Ministers' Meeting – Sanitation and Water for All, 2019

²⁹ UN WATER, 2022

Un secteur soutenu par les bailleurs de fonds internationaux, qui tentent de coordonner leur action

Les bailleurs sont très actifs dans le secteur et tentent d'harmoniser leurs activités pour une contribution plus rationalisée et plus facilement intégrable aux plans de développement du gouvernement. Plusieurs bailleurs participent financièrement au *Consolidated WASH Account* (CWA), un compte multi-bailleurs visant à financer la mise en œuvre du programme national OWNP. Parmi les bailleurs finançant la phase II via le CWA, on retrouve notamment la Banque Mondiale (crédit AID de 300 MUSD), la BAD, le gouvernement finlandais (4 MEUR), la *Korea International Cooperation Agency* et l'UNICEF. L'AFD, elle, intervient dans le secteur via deux projets en cours : i) un projet d'accompagnement du *Water Resources Development Fund*, fonds créé en 2002 pour mobiliser les ressources en prêt du secteur de l'eau et assainissement, dans la mise en œuvre d'un mécanisme permettant de reconstituer la capacité de financement pour des investissements des villes secondaires dans le secteur de l'eau (co-financé par la BEI – 41,9 MEUR, la Coopération Italienne – 18,5 MEUR et l'AFD - 21 MEUR) ; et ii) le soutien au projet de la Banque Mondiale UWSSP II qui a pour objectif d'accroître l'accès à l'approvisionnement à Addis-Abeba et dans 22 villes secondaires (subvention AFD de 15 MEUR sur 457,8 MEUR).

Des opportunités existent pour le secteur privé français, sur les segments de consultance notamment. La réalisation d'études préalables (comme avait pu le faire Seureca, sur fonds AFD, dans le cadre d'un projet de construction d'une station de traitement des eaux usées à 22 km au nord d'Addis Abeba) ou la fourniture de solutions de traitement décentralisées, peuvent constituer des segments d'opportunités pour les entreprises françaises. Sur les projets des bailleurs, les entreprises françaises pourraient se positionner sur des ouvrages qui requièrent un degré de technicité (stations de traitement, notamment avec composantes d'opération), tandis que les marchés de construction, de pose de canalisations ou de fourniture de composantes à faible valeur ajoutée seront moins favorables. L'approbation d'un programme FMI, en cours de négociation, et conséquemment le réengagement des bailleurs (notamment de l'AFD) suite à ce programme pourraient également créer une plus large palette d'opportunités pour les entreprises françaises.

Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi



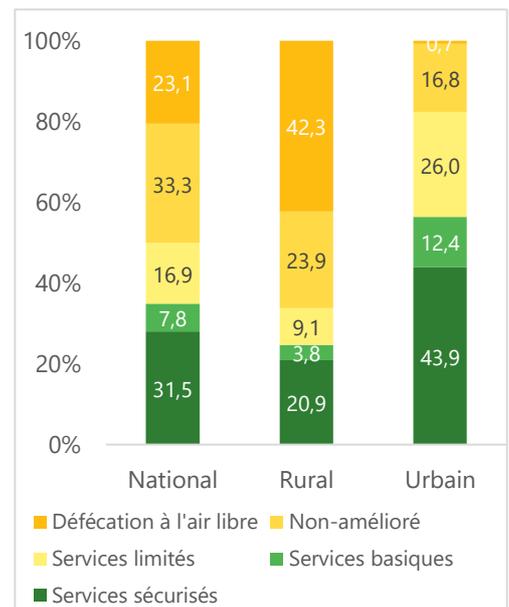
Un secteur particulièrement dépendant de l'action des bailleurs et des ONG

L'accès à l'assainissement en Somalie reste faible (39,3 %) et est marqué par une forte disparité entre les zones urbaines (56,3 %) et rurales (24,7 %). Cet accès reste contraint par le manque ou la faible qualité des infrastructures, les déplacements de population internes, et les conséquences de la sécheresse. Au niveau institutionnel, les besoins moyens humains, financiers et organisationnels sont immenses. En conséquence, le secteur se développe essentiellement par le soutien des bailleurs et des organisations non-gouvernementales.

Le faible accès à des services d'assainissement de base a des conséquences importantes en matière de santé publique

L'accès à des services d'assainissements de base en Somalie est encore loin d'être atteint. Au niveau national, en 2020, seulement 39,3 % de la population somalienne avait accès à des services sécurisés ou basiques. Bien que faible, ce taux est en constante augmentation depuis 2010 (+10,7 pdp). Les disparités entre zones rurales et urbaines sont particulièrement marquées : si en zone urbaine 56,3 % de la population disposait d'un accès à des services sécurisés ou basiques en 2020, en zone rurale ce taux est réduit à 24,7 %. Malgré une diminution notable des pratiques de défécation à l'air libre en zones rurales et pour les populations nomades (de 62,1 % de la population en 2010 à 42,3 % en 2020), elles restent très répandues – 3,6 millions de personnes sont concernées – en comparaison aux zones urbaines où seulement 0,7 % de la population y a recours.

Les infrastructures d'assainissement sont dans des états dégradés, en raison de l'héritage des conflits et du sous-investissement chronique ces dernières décennies. L'absence d'installations d'assainissement (et d'accès à l'eau) a provoqué une recrudescence des maladies d'origine hydrique ces 10 dernières années et est **l'une des causes principales identifiées du fort taux de mortalité infantile**. Le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, à l'assainissement et au manque d'hygiène était de 86,6 pour 100 000 habitants en 2016, le plus élevé de la région³⁰.



(Joint Monitoring Program, WASH data)

Sur fond de besoins importants en moyens humains, financiers et organisationnels, le secteur peine à se développer

Le secteur de l'assainissement a été identifié – dans le 9^{ème} plan national de développement (2020-2024) – comme **prioritaire pour lutter contre la pauvreté par le gouvernement fédéral somalien**, dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services de base dans les foyers, les centres de santé et les écoles. Le pays a élaboré une politique nationale relative à l'eau et l'assainissement ainsi qu'un plan stratégique pour éliminer la défécation à l'air libre d'ici 2030. La politique et le plan ont été traduits dans les langues locales pour adoption au niveau local.

Mais le secteur reste largement sous-doté en termes humains, financiers et logistiques. Les rôles alloués aux différentes institutions gouvernementales ne sont pas explicitement définis et se chevauchent souvent. L'absence de cadres juridiques, réglementaires et politiques harmonisés contraignent par ailleurs la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets. En 2015, afin de coordonner l'action des différents ministères, le gouvernement fédéral de la Somalie a également créé un comité interministériel WASH présidé par le ministère

³⁰ Données Banque mondiale

de l'Énergie et de l'Eau et composé du ministère de la Santé, du ministère de l'Eau et des Ressources énergétiques, du ministère de l'Éducation, ministère des Travaux Publics, ministère du Plan et de l'UNICEF. C'est le seul mécanisme multipartite dirigé par le gouvernement pour coordonner le programme WASH en Somalie, qui manque toutefois de ressources pour être pleinement opérationnel. **Les ressources publiques sont en effet limitées** pour financer de manière adéquate les investissements dans les infrastructures, notamment d'assainissement. A titre indicatif, dans le budget approuvé pour l'année fiscale 2021 par le gouvernement fédéral, 21,2 MUSD et 3,2 MUSD ont été alloués au ministère de la Santé et au ministère de l'Eau et de l'Énergie, qui se partagent la compétence sur le secteur.

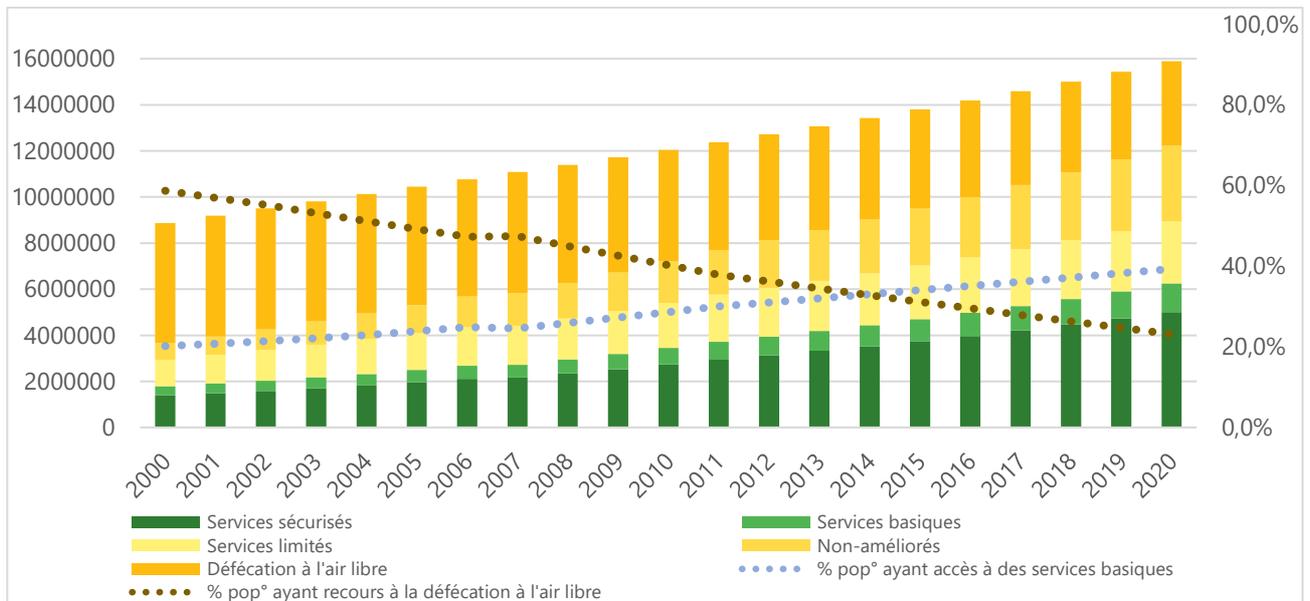


Figure 23 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

Le secteur repose essentiellement sur les subventions et le soutien des bailleurs et ONG

Outre l'action gouvernementale, **les principaux acteurs du secteur de l'assainissement sont les organisations internationales (ONU), les organisations non-gouvernementales (ONG) locales ou internationales, et les organisations de la société civile (OSC)**. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le secteur de l'eau et de l'assainissement est le 4ème secteur financé en Somalie (31,6 MUSD en 2020). **Le soutien au secteur de l'assainissement est de manière prédominante réalisé par le biais de programmes subventionnant la construction de latrines**, à l'instar de ceux menés par l'UNICEF. Entre 2016 et 2020, la BAD a mené un projet de 11 MUSD visant notamment à : i) la construction/réhabilitation de systèmes simples d'assainissement en milieu rural pour améliorer l'accès aux services ; et ii) le renforcement des capacités du ministère de l'Énergie et de l'Eau à améliorer la prestation de services. Les sécheresses récurrentes, combinées aux déplacements internes, obligent souvent le recours à des opérations d'urgence pour faciliter l'accès à l'eau ou à l'assainissement.

Le manque d'infrastructures actuel dans le secteur est également source d'opportunités pour les entreprises privées, malgré un contexte sécuritaire dégradé : construction et réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, solutions autonomes et compactes. Le gouvernement fédéral de Somalie entend s'appuyer sur le secteur privé pour le développement des infrastructures dans le secteur.

Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée	Ethiopie	Soudan	Somalie
<i>Population (M hab.) BM 2021</i>	1,1	3,6	120,3	45,7	17,1
<i>Croissance démographique (%) BM 2015-2021</i>	1,6	1,2	2,7	3,0	3,6
<i>Doing Business (classement) 2020</i>	112	189	159	171	190
<i>Rang Indice de corruption - Transparency international 2021</i>	128	161	87	164	178
Macroéconomie					
<i>PIB (Mds USD) FMI 2022</i>	3,7	2,4	111,2	42,8	8,4
<i>PIB par habitant (USD) FMI 2022</i>	3665,8	647,0	1097,6	916,0	539,0
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI 2022</i>	3,6	2,6	3,8	-0,3	1,9
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022</i>	6,6	7,4	33,6	154,9	9,0
Finances Publiques					
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022</i>	-3,8	-1,3	-3,1	-2,2	0,0
<i>Dette publique (%PIB) FMI 2022</i>	50,1	164,7	46,4	189,5	-
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021</i>	-	54,0	31,8	-	-
Echanges					
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021</i>	-21,7	-25,2	-12,1	-14,1	-10,1
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	85,8	5,0	321,7	52,8	15,6
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	1,3	0,6	82,3	77,6	15,2
<i>Balance courante (%PIB) FMI 2022</i>	-4,8	12,2	-4,3	-6,4	-15,8
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020</i>	2,0	-	0,4	1,8	24,9
<i>Réserves de change (mois d'import) BM 2021*</i>	1,3	-	2,0	0,2	-
Développement					
<i>IDH BM 2020</i>	0,52	0,46	0,40	0,51	-
<i>Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020</i>	66,5	65,7	66,0	64,9	56,9
<i>Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*</i>	17,0	-	30,8	12,2	68,6
<i>Emissions de CO² par habitant (tonnes) BM 2019</i>	0,4	0,3	0,2	0,5	0,0
Notation Dette Souveraine					
<i>S&P</i>	-	-	CCC(+)	-	-
<i>Moody's</i>	-	-	Caa2(-)	-	-
<i>Fitch</i>	-	-	CCC	-	-
Politique Monétaire					
<i>Taux directeur*</i>	-	-	-	-	-

*Dernière donnée disponible

Océan Indien – Comores Par le SE de Tananarive



En dépit des ambitions, le secteur de l'assainissement reste confronté à des défis d'envergure

Les Comores ont un accès aux services basiques d'assainissement relativement limité (35,9 %) en raison d'un manque d'investissement en infrastructures dans ce secteur ; l'urbanisation et les pressions anthropiques aggravant cette tendance. Par manque de moyens, le financement par l'Etat sur ressources propres internes d'infrastructures est rendu complexe. L'Etat dépend des financements émanant des partenaires techniques et financiers. Peu de projets issus de ces derniers concernent directement l'assainissement, mais sont plutôt en faveur de l'accès à l'eau comprenant une composante assainissement.

L'absence d'infrastructures d'assainissement pose des problèmes de santé publique

L'accès à des services d'assainissement de base aux Comores est encore très faible et la situation ne tend pas à s'améliorer en vue des pressions anthropiques (croissance démographique de 6,5 % dans les villes). En 2020, seulement 35,9 % de la population totale avait accès à des services basiques d'assainissement – chiffre en très faible augmentation au cours des dernières années. Par ailleurs, l'accès aux services basiques d'assainissement dépend du lieu d'habitation puisqu'il concerne 45 % de la population urbaine contre 32 % pour la population rurale. Les défécations à l'air libre sont en revanche à un niveau relativement bas, représentant 0,5 % de la population. Les infrastructures publiques sont peu dotées de systèmes d'assainissement, seulement 10 % des structures sanitaires en disposent, ce chiffre chutant même à 5 % lorsqu'il est question des écoles publiques. L'assainissement collectif est quasi-inexistant aux Comores où seulement 5,3 % des foyers sont connectés au réseau collectif d'égouts.

Le manque d'infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées pose des problématiques environnementales et de santé publique. On note par exemple une prévalence importante des maladies liées à la contamination de l'eau, comme la typhoïde et des pathologies diarrhéiques. En 2016, le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène s'élevait à 50,7 pour 100 000 habitants. C'est le cinquième ratio le plus haut des pays de la région, derrière la Somalie, le Soudan du Sud, le Burundi et le Kenya.

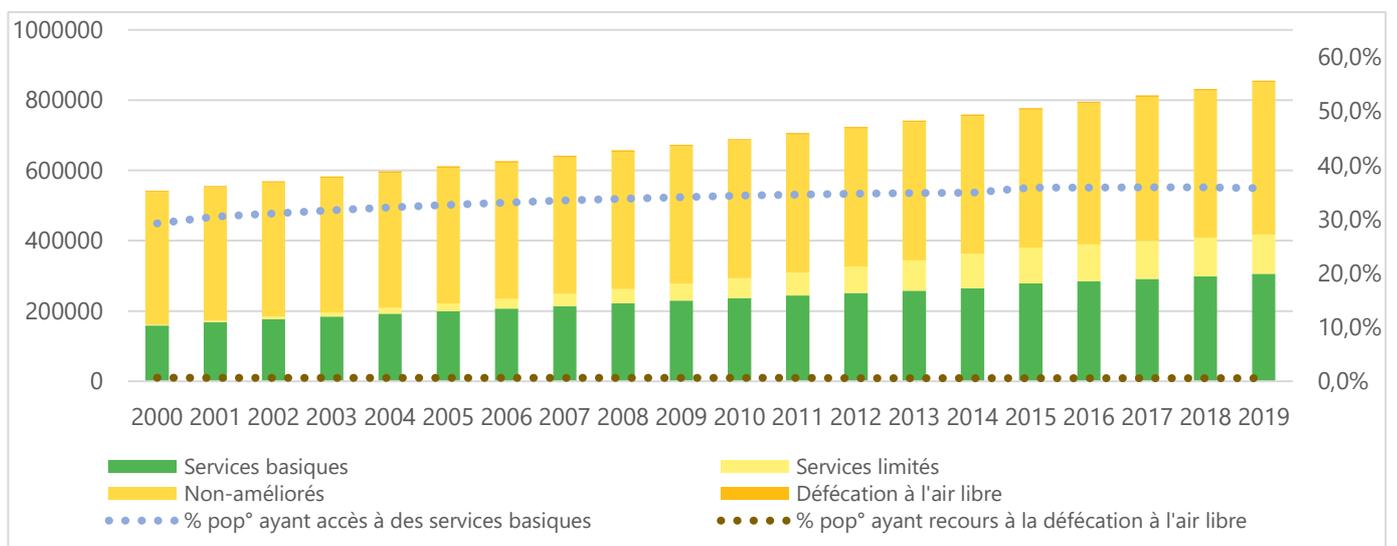


Figure 24 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

L'assainissement a été intégré à l'agenda politique des Comores

Au niveau du gouvernement, le secteur de l'assainissement est la compétence du Ministère des Energies, de l'Eau et des Hydrocarbures. Le gouvernement a déjà entrepris plusieurs réformes dans le secteur. La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) a été créée en septembre 2018 en remplacement de la société Ma-Mwe. Le gouvernement a également entrepris une réforme du cadre juridique et institutionnel du secteur de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le pays dispose d'un Code de l'eau datant de 1994 et d'un document de cadre institutionnel de 2013. Le processus d'un nouveau Code de l'eau et de l'assainissement est en cours, avec pour projet qu'il soit en adéquation avec le contexte actuel et la stratégie de développement définie à l'horizon 2030. L'objectif est d'aligner un document de Cadre Stratégique avec le Plan Comores Emergent 2030 et le nouveau Code de l'Eau et de l'Assainissement.

A travers son plan de développement à l'horizon 2030 « Plan Comores Emergents », le gouvernement a intégré à sa stratégie de développement l'assainissement dans son volet de développement des « infrastructures à niveau pour une économie performante ». L'objectif est de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre d'un développement territorial et urbain planifié. Il affiche un triple objectif de : i) assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable ; ii) l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats ; et iii) améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif ambitieux d'assurer à 100 % l'accès à l'eau potable et à l'assainissement amélioré. Pour ce faire, le programme comprend l'élaboration d'un plan directeur national pour l'assainissement pluvial, d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides en milieux urbains, et d'un programme d'assainissement de la capitale Moroni, de Mutsamud et de Fomboni. Au total, le coût pour assurer l'accès aux services d'assainissement à 100 % de la population est estimé à 131,6 MEUR. **Cependant, il y a pour le moment peu de portage politique autour de l'assainissement, le gouvernement étant limité par l'étroitesse de ses marges de manœuvre budgétaires.**

Peu de projets sont portés sur l'assainissement, la plupart étant concentrés sur le développement de l'accès à l'eau potable

La Banque africaine de développement (BAD) a financé un programme d'alimentation en eau potable pour un montant de 10 MEUR incluant une étude du cadre institutionnel, organisationnel et financier du secteur. Dans le cadre de ce programme, un plan stratégique à l'horizon de 2030 a été élaboré.

L'Unicef a réalisé des actions sur le même secteur : le recueil des eaux de pluie (construction des citernes villageoises), la remise en état du fonctionnement des réseaux suite à des catastrophes naturelles, ainsi que la construction de latrines et la promotion de mesures d'hygiène. Ce dernier point, qui intègre une dimension assainissement, consiste en la mise en place d'interventions de prévention au sein des communautés.

Océan Indien – Madagascar Par le SE de Tananarive



Un accès limité aux services d'assainissement mais de nombreux projets en cours de développement

Madagascar dispose d'un taux d'accès à l'assainissement relativement faible (12,3 %) avec des infrastructures d'assainissement collectif quasi inexistantes. Le pays doit relever le défi d'une croissance démographique importante qui accentue la demande en assainissement. De nombreux projets et politiques sont toutefois en cours de développement et les entreprises françaises sont fortement présentes sur les études et les travaux de construction d'infrastructures d'assainissement.

Un accès restreint aux services d'assainissement faisant face à une croissance démographique importante

Madagascar présente un déficit d'investissement dans les structures d'assainissement liquide. Le pays affichait en 2020 un taux d'accès à des services basiques et sécurisés d'assainissement de seulement 12,3 % au niveau national, avec un taux plus élevé en zone urbaine (18,5 %) qu'en zone rurale (8,5 %). Une grande majorité de la population fait face au problème de la défécation à l'air libre (67 %).

Les structures d'assainissement à Madagascar, quand elles sont présentes, reposent davantage sur des équipements individuels que collectifs. En effet, parmi les personnes ayant accès à un service d'assainissement, seulement 3,7 % des foyers sont connectés au réseau collectif d'égouts alors que 96,3 % disposent de fosses septiques ou de latrines améliorées.

Les infrastructures existantes sont vieillissantes et insuffisantes face à la croissance démographique et la demande qui ne cesse de croître. L'accès à l'assainissement se confronte à des difficultés liées à la densité de population, à une croissance démographique importante sans grande maîtrise du développement urbain, à l'absence d'une filière organisée pour la collecte et le traitement des boues, ou encore à la question foncière. La majorité des eaux usées domestiques sont rejetées directement et sans traitement dans le milieu naturel, avec un impact majeur sur la santé, sur l'éducation, sur l'économie ainsi que sur l'environnement. **Le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène à Madagascar s'élève à 30,2 pour 100 000 hab.**

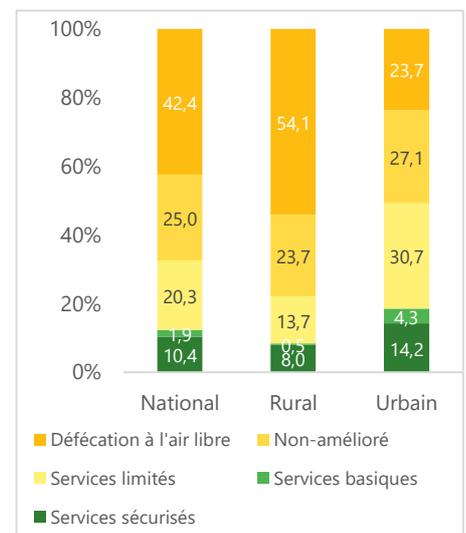


Figure 25 : Accès à l'assainissement de la population par niveau de service en 2020 (Joint Monitoring Program, WASH data)

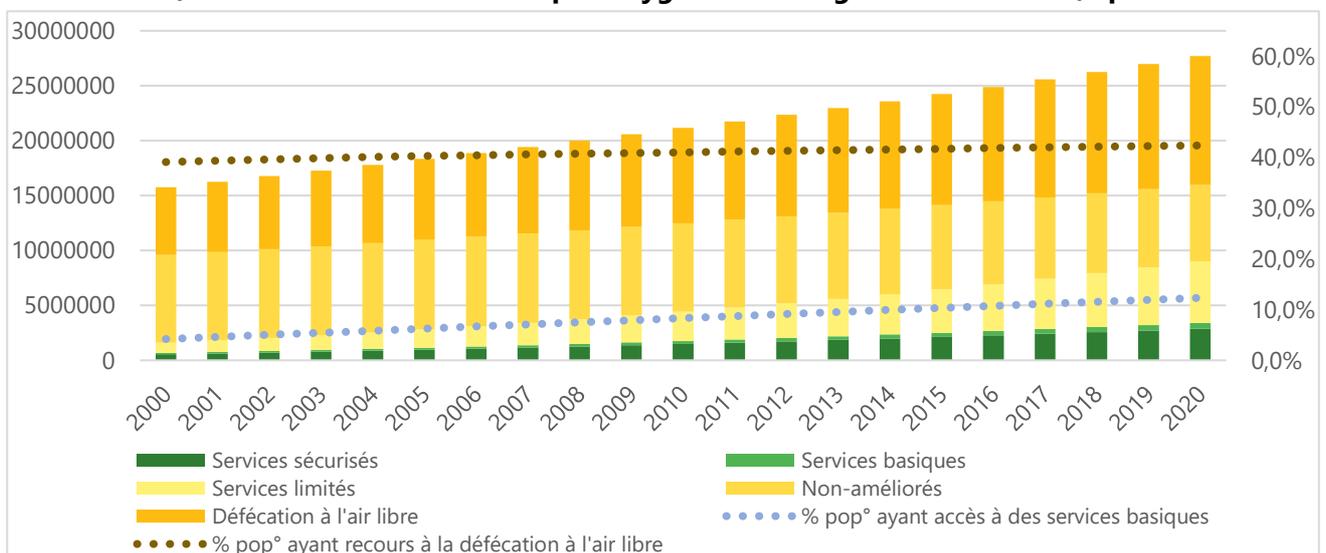


Figure 26 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services basiques et recours à la défécation à l'air libre (Joint Monitoring Program, WASH data)

De nombreux projets d'assainissement en cours de développement, sur financements extérieurs

À Madagascar, le Ministère de l'eau a été créé en 2008, puis est devenu le Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en 2015. Cependant, l'assainissement et l'hygiène ne représentent que 13 % du budget du ministère, contre 86 % pour l'eau potable. Le domaine de l'assainissement est régi par la Politique et Stratégie Nationale pour l'Assainissement (PSNA) ayant pour objectifs principaux : i) la préservation de la santé de la population ; et ii) la réduction de l'impact de la pollution sur le milieu naturel.

La commune urbaine de Tananarive (CUA) s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) incluant les coûts d'investissement, d'opération, de maintenance. Il porte sur le drainage des eaux pluviales et l'assainissement des eaux usées et excréta. Il permet la programmation des investissements à réaliser à l'horizon 2037. La Banque Africaine de Développement (BAD) a financé le schéma directeur d'assainissement pour huit villes secondaires.

Le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR) de la Banque mondiale est un programme se déroulant de 2018 à 2025, d'un montant de 115 MEUR. Il vise à renforcer et sécuriser le réseau d'assainissement et de drainage, ainsi que les infrastructures de protection contre les inondations avec notamment l'aménagement du canal C3. Il cible trois arrondissements de la capitale et trois communes périphériques, représentant 650 000 personnes.

Le Projet Intégré d'Assainissement d'Antananarivo (PIAA) vise à améliorer les réseaux d'assainissement et à réduire les risques et catastrophes liés aux inondations. Ce projet à long terme se déroule en trois phases et est financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE). Le PIAA 1 d'un montant de 28 MEUR est achevé. Les études concernaient différents schémas de gestion des eaux pluviales et des travaux de réhabilitation d'ouvrages de régulation, de curage de canaux et de rénovation de stations de pompage ont été réalisés. Un deuxième volet est en cours d'instruction pour intégrer d'autres investissements (station de traitement des eaux usées à Tananarive, réhabilitation de certains réseaux et canalisations)

Des entreprises françaises présentes sur les études et les travaux d'infrastructures d'assainissement

Dans le cadre d'un FASEP octroyé en 2020, Artelia, en association avec l'entreprise Ecobird, a construit un démonstrateur reposant sur un système innovant d'assainissement des eaux usées en combinant un système végétalisé à un système d'insufflation d'air qui permet de réduire l'empreinte foncière. Le démonstrateur est devenu opérationnel début 2022. Colas et Sogea-Satom sont également présentes à Madagascar et interviennent sur la réalisation de structures d'assainissement dans le cadre de plusieurs projets de l'AFD (PIAA, Lalankely, Padeve). D'autres sociétés et bureaux d'études sont également présents et disposent d'une expertise dans le secteur (BRL, Urbaconsulting, Hydroconseil, Setec, Egis, Biotope)

Océan Indien – Maurice

Par l'Ambassade de France à Port-Louis



Un système d'assainissement généralisé mais en manque d'investissements

La quasi-totalité de la population de l'île Maurice est reliée à un système de traitement permettant de limiter fortement les contaminations. Néanmoins, seules 13 % des eaux usées sont traitées de manière sécurisée en raison des insuffisances d'installations autonomes et de réseau public d'assainissement. Les autorités promeuvent le développement et la modernisation de ce dernier mais peinent à mobiliser les investissements nécessaires pour atteindre des objectifs ambitieux.

Un accès aux services de traitement des eaux usées généralisé mais d'une qualité jugée insuffisante par l'OMS

L'accès aux services d'assainissement est généralisé sur le territoire de Maurice. Selon le recensement de 2022, 98,5 % des foyers disposent de toilettes à chasse malgré une forte disparité entre l'île principale (99,5 %) et l'île de Rodrigues (72,4 %), où un quart des foyers est équipé de latrines à fosse simple. Bien qu'inégale, cette situation permet à 99,5 % de la population du pays d'être reliée à un système de traitement séparant de manière hygiénique les excréments du contact humain, considéré comme « amélioré » par l'OMS. Cette situation contribue à limiter le taux de mortalité lié à l'eau qui atteint 0,6 pour 100 000 habitants.

Toutefois, seulement 30 % des eaux usées sont traitées et 13 % seulement sont traitées en toute sécurité. 70 % des eaux usées ne sont pas traitées. Sur les 30 % restants, les eaux usées traitées par des équipements individuels (fosses septiques) représentent 6,7 % des volumes et 23,3 % des volumes sont traités via un réseau d'assainissement collectif. Sur ces deux ensembles, moins de la moitié du volume des eaux usées seraient traitées selon une méthode qui respecteraient les standards internationaux. Seulement, 13 % des eaux seraient donc traités en toute sécurité.

Selon la Waste Water Management Authority (WMA), l'opérateur public en charge de l'assainissement, le réseau public d'assainissement connecte en 2022 un peu plus de 93 000 foyers, soit environ 28 % de la population. Le réseau est connecté à 10 centrales de traitement. Parmi elles, les sites de Montagne Jacquot et de Baie du Tombeau (au Sud et au Nord de Port-Louis) ont traité 47,7 % des eaux collectées à un niveau primaire grâce à des procédés physico-chimiques (coagulation et sédimentation) avant un rejet en mer. La station d'épuration de Saint-Martin a, quant à elle, traité 46,6 % du total avec un procédé tertiaire permettant une utilisation pour l'irrigation des champs de cannes à sucre. Avec une augmentation de son utilisation de 62 % entre 2012 et 2021, cette installation permet d'absorber le déploiement du réseau d'eaux usées dans la région centrale des Plaines Wilhems et d'améliorer l'efficacité du système d'assainissement de l'île.

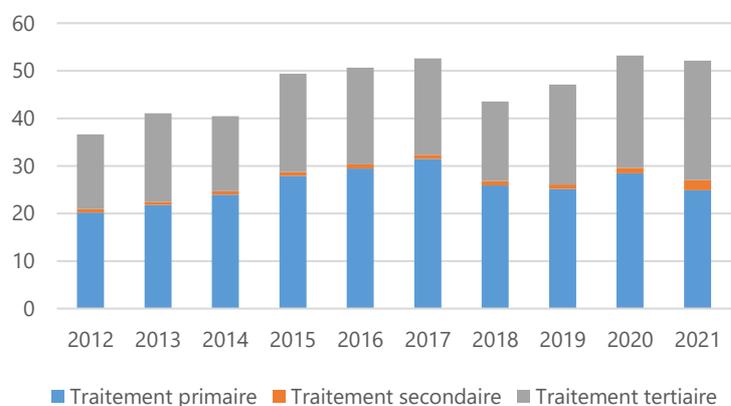


Figure 27 : Volume d'eau traité par la WMA en mm³/an (WMA, Statistics Mauritius)

Le lent développement des infrastructures publiques d'assainissement

Les sujets liés au traitement des eaux usées sont suivis par la WMA, régie par le Wastewater Management Authority Act de 2000 et placée sous la tutelle du Ministère de l'Énergie et des Services publics. A ce titre, elle est en charge du déploiement du réseau public d'eaux usées mais également du contrôle de l'application des normes en vigueur pour les réseaux privés et les rejets industriels.

Au regard de la forte densité de population du pays, la promotion d'un réseau public large est privilégiée depuis la fin des années 1990 par les autorités. Celles-ci se fixent pour objectif de doubler la part de la

population connectée pour atteindre 50 % avant 2030. En ce sens, deux projets majeurs devraient être livrés en 2023. D'une part, la phase 1B du projet de réseau de Grand Baie, financée par la *Japan International Cooperation Agency* (JICA) pour un coût total de 40 MEUR, devrait permettre le raccordement de 4 500 foyers dans le Nord de l'île Maurice. D'autre part, la deuxième phase du projet de réseau du quartier de Pailles à Port Louis, financée directement par l'État pour 20 MEUR, devrait connecter 3 000 foyers supplémentaires. Après cela, de nouveaux investissements d'infrastructures devraient être réalisés dans les années à venir afin de tenir un calendrier ambitieux.

En ce sens, une étude élaborée, par Artelia, pour la WMA et financée par la Direction Générale du Trésor à travers un FASEP a permis de définir un projet de construction d'une centrale d'épuration sur la côte Ouest. Cette région, qui fait face à une forte pression immobilière, n'est pas encore reliée au réseau public. Ce projet est identifié comme un vecteur de réalisation des objectifs du pays, et pourrait donc bénéficier d'un financement dans les années à venir.

Enfin, l'amélioration de la situation dans le secteur de l'assainissement à Rodrigues a été définie comme une priorité du *Sustainable Integrated Development Plan for Rodrigues*, mis à jour en 2023. En effet, l'absence d'un réseau public d'assainissement est vue comme un frein pour le développement économique et notamment touristique de l'île. Ce territoire pourrait ainsi également être concerné par de futurs projets d'infrastructures.

Océan Indien – Seychelles Par le SE de Tananarive



Des projets en cours pour répondre aux besoins en assainissement collectif et à une pression touristique constante

Malgré un taux élevé d'accès aux services basiques d'assainissement, un manque d'infrastructures d'assainissement collectif se fait ressentir face aux 82 % d'équipements individuels. Les Seychelles doivent également faire face à une pression touristique importante. La Public Utilities Corporation (PUC), qui détient le monopole de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, cherche alors à développer des politiques et projets d'assainissement collectif de type stations d'épuration ou système d'égouts.

Un déficit d'infrastructures d'assainissement collectives et une pression touristique importante

Les structures d'assainissement aux Seychelles reposent davantage sur des équipements individuels que collectifs. En effet, 82,3 % de la population dispose de fosses septiques alors que seulement 16,8 % des foyers sont connectés au réseau collectif d'égouts. Seule l'île de Mahé dispose d'infrastructures d'assainissement collectif, essentiellement dans la capitale et ses environs. Ces infrastructures sont cependant vieillissantes et nécessitent d'être renouvelées.

L'accès à l'assainissement aux Seychelles est un droit fondamental garanti par la constitution. En 2020, l'ensemble de la population seychelloise avait accès à des services basiques d'assainissement, un taux relativement élevé par rapport aux autres pays d'Afrique. La part de la population ayant accès à des services améliorés a légèrement augmenté ces dernières années, passant de 94,1 % en 2000 à 100 % à partir de 2014.

Le taux de mortalité attribué au manque d'accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et au manque d'hygiène aux Seychelles s'élève à 0,2 pour 100 000 habitants, le plus faible de la région.

Les Seychelles subissent une pression démographique et touristique qui rend le territoire vulnérable au niveau de la gestion des eaux usées domestiques et industrielles et de leurs impacts. Avec 1,3 touristes par an et par habitant, les Seychelles se situent au 41^{ème} rang mondial, et à la première place en Afrique de l'Est. Or l'industrie du tourisme surconsomme généralement les ressources en eau pour les hôtels, la restauration, les piscines... Cela peut entraîner des pénuries d'eau et la dégradation des réserves d'eau, ainsi que la production d'un plus grand volume d'eaux usées. Les besoins en termes d'infrastructures d'assainissement sont alors croissants pour que les Seychelles puissent faire face à l'afflux des visiteurs.

Une politique d'assainissement menée par la Public Utilities Corporation (PUC) et des projets d'assainissement collectif en cours de développement

La politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement est menée par le Ministère de l'Environnement et en particulier par le Département Environnement qui dicte la politique sur l'ensemble de l'archipel pour assurer un approvisionnement en eau potable à la population, préserver la ressource et limiter les pollutions liées aux rejets des eaux usées. Cette politique de l'eau et l'assainissement est mise en œuvre par la *Public Utilities Corporation* (PUC) qui détient le monopole de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement sur les îles principales de

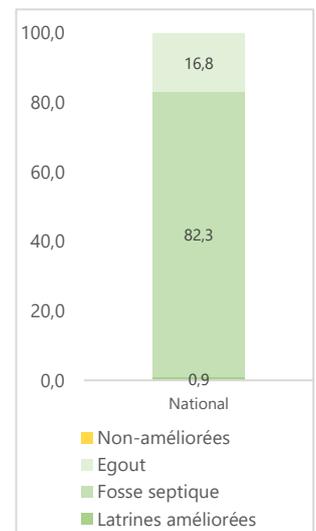


Figure 28 : Type d'installations d'assainissement en 2020 (JMP, WASH data)

l'archipel des Seychelles. La PUC fait toutefois face à des retards en termes d'investissement pour les infrastructures d'assainissement collectif.

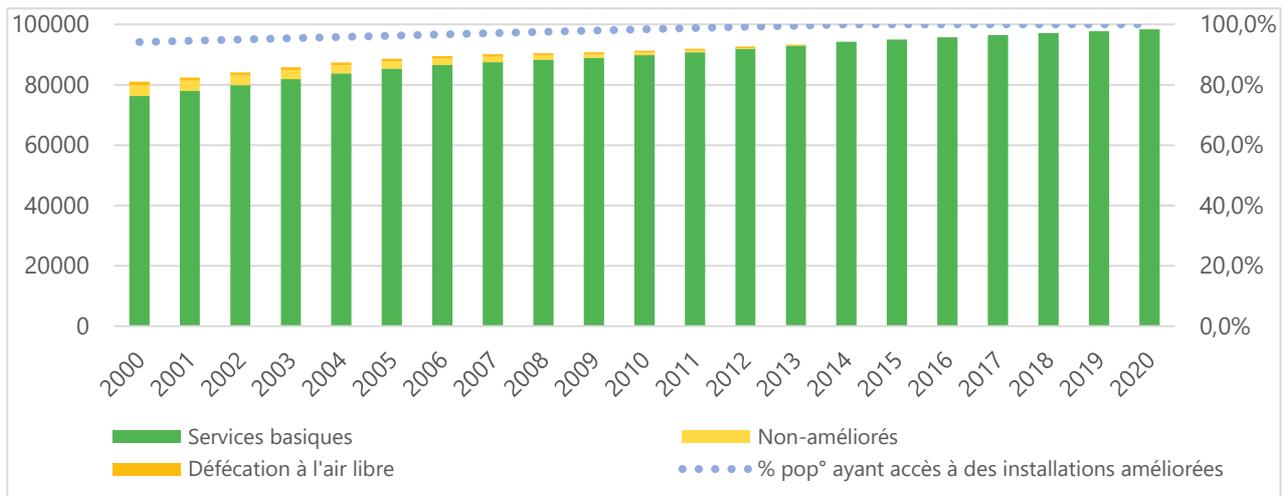


Figure 29 : Evolution de l'accès à l'assainissement par niveau de service (nombre de personnes), et part de la population ayant accès à des services améliorés (Joint Monitoring Program, WASH data)

Le projet Neptune, démarré en 2013, représente le premier projet dans le secteur de l'eau et de l'assainissement soutenu par la BEI en Afrique qui se concentre spécifiquement sur la réduction de la menace du changement climatique et la garantie d'une préparation à long terme au changement climatique. La phase finale du projet Neptune prévoit la pose de nouvelles canalisations et la rénovation de deux stations de pompage des eaux usées ainsi que de la station d'épuration des eaux usées à Providence. Le projet, qui devrait s'achever d'ici fin 2023, est financé par la BEI, l'AFD, l'UE et la Facilité Africaine de l'Eau (FAE).

Les Seychelles se sont dotées d'un plan directeur d'assainissement intégré et complet (ICSMP), une étude réalisée par le bureau d'études français Ecofilae en 2016 concernant les trois îles principales et qui vise à proposer une stratégie pour l'assainissement pour les 25 prochaines années. Le but est de connecter chaque ménage et entreprise à un système d'égouts afin de mieux gérer les eaux usées pouvant être utilisées à des fins industrielles et d'irrigation. Le projet comprend deux composantes principales, à savoir : i) le développement du Plan directeur d'assainissement, et ii) la gestion du projet, la consultation et la communication. Son coût total s'élève à 1,44 MEUR, dont la contribution de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) s'élève à 1,07 MEUR. Dans le cadre de ce plan directeur, sept nouveaux bassins versants seront construits sur l'île principale et trois sur les deux autres îles les plus peuplées, Praslin et La Digue.

Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
<i>Population (M hab.) BM 2021</i>	0,8	28,9	1,3	0,1
<i>Croissance démographique (%) BM 2015-2021</i>	2,0	2,5	0,1	1,2
<i>Doing Business (classement) 2020</i>	160	161	13	100
<i>Rang Indice de corruption - Transparency international 2021</i>	164	147	49	23
Macroéconomie				
<i>PIB (Mds USD) FMI 2022</i>	1,2	15,1	11,5	2,0
<i>PIB par habitant (USD) FMI 2022</i>	1299,7	521,6	9111,6	20265,7
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI 2022</i>	3,0	4,2	6,1	10,9
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022</i>	11,4	9,8	10,2	4,1
Finances Publiques				
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022</i>	-6,5	-6,5	-6,0	-2,9
<i>Dette publique (%PIB) FMI 2022</i>	34,5	53,8	90,9	64,9
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021</i>	32,4	30,3	17,9	27,0
Echanges				
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021</i>	-22,8	-11,8	-28,5	-46,0
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	33,0	424,6	432,9	49,0
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022</i>	3,8	692,2	263,3	136,2
<i>Balance courante (%PIB) FMI 2022</i>	-10,5	-5,4	-13,0	-6,6
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020</i>	18,6	3,7	2,6	0,8
<i>Réserves de change (mois d'import) BM 2021*</i>	9,6	5,5	9,5	4,4
Développement				
<i>IDH BM 2020</i>	0,55	0,53	0,80	0,80
<i>Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020</i>	64,0	66,5	74,8	73,3
<i>Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*</i>	19,1	78,9	0,2	0,5
<i>Emissions de CO² par habitant (tonnes) BM 2019</i>	0,4	0,1	3,3	6,2
Notation Dette Souveraine				
<i>S&P</i>	-	B-(+)	-	-
<i>Moody's</i>	-	-	Baa3	-
<i>Fitch</i>	-	-	-	B+
Politique Monétaire				
<i>Taux directeur*</i>	2,16	13,00	4,50	2,00

*Dernière donnée disponible

Contacts

Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda

Page pays : [Kenya](#) / [Somalie](#) / [Burundi](#) / [Rwanda](#)

Twitter : [DG Trésor Kenya](#)

Contact : Jérôme BACONIN jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

En collaboration avec l'ambassade de France à Kigali : quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

Twitter : [DG Trésor Madagascar](#)

Contact : Frédéric CHOBLET frederic.choblet@dgtresor.gouv.fr

Ethiopie, Erythrée, Djibouti

Page pays : [Ethiopie](#) / [Djibouti](#) / [Erythrée](#)

Contact : Julien DEFRANCE julien.defrance@dgtresor.gouv.fr

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

Contact : Suzanne KOUKOU PRADA suzanne.koukouprada@dgtresor.gouv.fr

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Annie BIRO annie.biro@dgtresor.gouv.fr

Soudan

Page pays : [Soudan](#)

Contact : Rafael SANTOS rafael.santos@dgtresor.gouv.fr

Pour toute la zone, le Conseiller aux Affaires Agricoles est Vincent ABT vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international